



Assemblée générale

Vingt-deuxième session extraordinaire

5^e séance

Mardi, 28 septembre 1999, à 19 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Hasan (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.

Groupe des 77, et par Samoa, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

La séance est ouverte à 19 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Rajkeswur Purryag, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Maurice.

M. Purryag (Maurice) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je m'associe aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter très chaleureusement le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que le système des Nations Unies pour avoir convoqué cette session extraordinaire en vue d'examiner les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées hier par le Guyana, au nom du

Cette réunion qui se tient à l'aube du nouveau millénaire, avant la tenue de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en novembre 1999 et de la dixième réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en février 2000, ne pouvait être plus opportune.

Nous sommes en fait confortés par la présence de nombreuses délégations, ce qui démontre que les problèmes auxquels font face les petits États insulaires en développement concernent le monde. Nous sommes également convaincus qu'à l'issue de cette session extraordinaire un large consensus se dégagera pour faire progresser le processus d'application du Programme d'action de la Barbade.

L'adoption d'Action 21 en 1992 par le Sommet de la terre, de la Déclaration de la Barbade et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en 1994, représentent une reconnaissance indéniable de la communauté internationale que les petits États insulaires en développement sont une catégorie d'États particuliers ayant leurs propres spécificités, leurs contraintes inhérentes et leurs besoins en matière de développement.

Les problèmes auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés tiennent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



essentiellement à leurs spécificités sur lesquelles nous n'avons peu ou aucun contrôle. Les petits États insulaires en développement ne portent aucune responsabilité dans le réchauffement de la planète et les changements climatiques. Ils en subissent toutefois les conséquences et doivent payer un lourd tribut pour protéger leurs côtes et leurs basses terres contre l'immersion, car leur industrie du tourisme pourrait être dévastée et l'espoir d'un tourisme durable serait voué à l'échec.

Nous n'avons aucun contrôle sur les terribles ouragans qui dévastent fréquemment nos économies fragiles. Nos terres sont très peuplées et nos débouchés commerciaux sont restreints. Nous pouvons faire pousser des cultures mieux adaptées aux terrains et qui puissent mieux résister aux conditions climatiques défavorables. Nos ressources en eau douce sont extrêmement limitées et nous sommes victimes de la sécheresse. Les petits États insulaires en développement sont généralement dépourvus de ressources minérales. L'absence d'économies d'échelle empêche la diversification et l'industrialisation.

Nous sommes fortement tributaires du commerce, ce qui nous rend vulnérables aux termes de l'échange et aux fluctuations des recettes. La plupart de ces problèmes, notamment notre éloignement et nos handicaps géographiques, ont été décrits avec beaucoup de compétence et de manière éloquente par les représentants de Sainte-Lucie, de la Barbade, de Chypre, des Seychelles, du Cap-vert, des Fidji, et autres, au cours de leurs interventions. Nous leur apportons notre appui.

C'est dans ce contexte que les petits États insulaires en développement doivent s'adapter, suivre le rythme de la mondialisation et respecter les règles et les obligations imposées par l'Organisation mondiale du commerce. La tâche est énorme et redoutable.

Il y a cinq ans à la Barbade, les petits États insulaires en développement et la communauté internationale, en adoptant la Déclaration de la Barbade et le Programme d'Action, avaient envoyé un message politique énergique pour une mise en place de mesures communes et durables en faveur des petits États insulaires en développement qui reposeraient sur un objectif et un partenariat communs assortis de mesures concrètes dans un certain nombre de secteurs. En effet, ces secteurs de coopération et ces mesures sont essentiels pour la croissance soutenue et le

développement durable des petits États insulaires en développement.

Aujourd'hui, alors que nous procédons à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Barbade, nous éprouvons quelque déception. Au niveau national, Maurice a adopté différentes mesures législatives et institutionnelles ainsi que des programmes et projets. Mais il s'agit là de mesures minimales et insignifiantes par rapport aux défis auxquels nous faisons face et à nos besoins. Malheureusement, des mesures concrètes au niveau international n'ont pas été prises, notamment en ce qui concerne les flux de ressources et les mesures visant à atténuer les conséquences préjudiciables de certaines activités et phénomènes naturels ou causés par l'homme sur les petits États insulaires en développement, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Il est également impératif de rendre opérationnels les quelque 300 projets qui ont été présentés à la conférence des donateurs en février dernier. Il faut prendre d'urgence des mesures concrètes à cet égard si la communauté internationale tient réellement à respecter la vision dégagée du Sommet de la terre de Rio en 1992 et la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade de 1994. Nous devons saisir l'occasion que nous offre cette session extraordinaire pour réaffirmer notre attachement à cet instrument et aux autres initiatives qui ont été prises récemment.

À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place d'un groupe de travail conjoint, Secrétariat du Commonwealth et la Banque mondiale, pour les questions relatives aux petits États – dont nombre d'entre eux sont des petits États insulaires en développement – chargé d'examiner les problèmes des petits États et d'élaborer également un indice de vulnérabilité acceptable généralement ou universellement. Nous pensons que grâce à cet indice notre perception de la spécificité et des besoins des petits États insulaires en développement en tant que pays en développement particuliers se traduira en moyens, mesures et instruments pratiques qui permettront à la Banque mondiale, à l'Organisation mondiale du commerce, à la CNUCED et à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées telles que la Commission du développement durable d'élaborer des mesures particulières.

Nous sommes encouragés par le fait que la déclaration ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de Genève de 1998 ait mentionné le risque de marginalisation des petites économies, dont bon nombre sont des petits États insulaires en développement. Nous espérons que lors de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Seattle, des mesures concrètes seront adoptées pour que cette reconnaissance soit concrétisée. Comme les quatre précédentes Conventions de Lomé, nous espérons également que lors des négociations en cours pour un accord post-Lomé IV, l'Union européenne continuera d'accorder un traitement particulier aux États insulaires petits et vulnérables d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Nous sommes également fermement convaincus, en particulier au vu de la façon inacceptable dont l'Organisation mondiale du commerce a examiné la question des importations de bananes, que les dispositions classiques relatives au traitement particulier et différencié en faveur des pays en développement – comme les exemptions et les exceptions ou les périodes de transition plus longues – ne sont plus suffisantes. Un élément destiné à encourager le développement durable des petits États insulaires en développement devrait plutôt être incorporé aux règles fondamentales de l'Organisation mondiale du commerce et à ses différents accords sectoriels afin d'égaliser les chances. Les contraintes inhérentes aux petits États insulaires en développement sont dans la plupart des cas de nature permanente et ne peuvent être résolues que par l'adoption de mesures à long terme, que cela soit dans les domaines économique, financier, commercial ou social.

Nous avons été satisfaits des déclarations faites par la Finlande au nom de l'Union européenne et entérinées par l'Allemagne et la Belgique, aux termes desquelles l'Union européenne appuie la nécessité d'accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement et à leur vulnérabilité. Nous nous félicitons également de l'assurance donnée à nouveau par l'Union européenne quant à la conclusion d'un nouvel instrument post-Lomé relatif à la coopération et au partenariat pour la prochaine décennie et au-delà, et du fait qu'elle accepte d'accorder aux petits États insulaires en développement un accès encore plus sûr aux marchés.

Les difficultés que rencontrent les petits États insulaires en développement à accéder aux marchés financiers internationaux et à des prêts préférentiels en raison de leur produit intérieur brut (PIB) par habitant relativement élevé est une source de préoccupation grave. Le PIB par habitant ne reflète pas les contraintes inhérentes, le manque de souplesse économique, la solvabilité et une dette extérieure et intérieure élevée. Dans le cas de Maurice, sur une dette totale de 51 milliards de roupies, 40 milliards vont à la dette intérieure. Cela représente un lourd fardeau pour le budget national et limite la capacité du Gouvernement à financer la modernisation et le développement de l'infrastructure et des installations nécessaires à une croissance soutenue, sans laquelle des groupes vulnérables de la population risquent l'exclusion et la marginalisation.

Comme de nombreux petits États insulaires en développement, Maurice est confronté à des dangers écologiques graves. Par exemple, en raison de la dernière sécheresse d'une gravité et d'une durée sans précédent, la croissance du PIB de Maurice se situera autour de 2 % par rapport aux 5,2 % de l'an dernier et une prévision de 5,6 % pour 1999. Ce sont là des phénomènes qui sont indépendants de notre volonté.

Il est vrai que certains petits États insulaires en développement, comme Maurice, ont connu une croissance économique positive et soutenue. Mais ce n'est pas grâce à leur taille restreinte mais en dépit de celle-ci. Le succès de Maurice peut être attribué à juste titre à l'existence d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne, au titre du Protocole sur le sucre de la Convention de Lomé, à des entrées relativement importantes de l'aide étrangère, à la prédominance d'une stabilité politique et sociale reposant sur des principes, des valeurs et des institutions démocratiques ainsi qu'à la disponibilité d'une main-d'œuvre instruite et des politiques macroéconomiques satisfaisantes. Tous ces facteurs ont contribué à assurer une cohésion sociale d'une petite île caractérisée par la multiethnicité qui aurait pu rendre le tissu social assez fragile. Mais ces préférences sont constamment érodées et sont menacées par les propositions visant à conclure de nouveaux accords commerciaux. Nous devons veiller et être sensible à la situation particulière des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, y compris des petits États insulaires en développement.

Le défi auquel font face les petits États insulaires en développement est donc de faire en sorte que la

croissance soit plus durable, d'assurer que le développement économique soit assorti de justice sociale, et d'intégrer tous les segments de la population dans le processus de développement socioéconomique. Ce défi ne saurait être relevé aisément sans un appui sous forme d'accès préférentiel au marché et le droit à des prêts préférentiels.

Comme l'a très justement mis en exergue l'Allemagne, le commerce international est une condition préalable essentielle au développement durable, et des changements apportés au régime commercial international affaibliraient les termes de l'échange et les revenus nationaux. Aussi demandons-nous instamment à l'Organisation mondiale du commerce de le reconnaître, étant donné les spécificités et les besoins des petites économies, notamment des petits États insulaires en développement, en vue d'accorder un traitement particulier et différencié en fonction de leurs besoins en matière de développement. À cet égard, nous nous félicitons et sommes reconnaissants de l'appui du Groupe des 77 et d'un certain nombre de pays développés.

Dans ces circonstances, nous estimons que nous devons aller au-delà de l'examen du Programme d'action de la Barbade et de la portée de ses activités. Je propose que le Programme d'action de la Barbade soit élargi au-delà des préoccupations écologiques aussi importantes qu'elles soient, afin d'englober le cadre plus large du commerce, des investissements et de la finance. Il nous faut une stratégie cohérente et multiforme pour s'attaquer aux problèmes des petits États insulaires en développement de manière à assurer, sur une base solide, que la croissance soutenue et le développement socioéconomique durable contribueront ainsi à la paix et à la sécurité auxquelles nous sommes tous attachés.

Le transport des déchets dangereux à travers les mers est une question qui préoccupe gravement de nombreux États, et en particulier les petits États insulaires en développement qui, entourés d'océans, ne sont jamais très éloignés des routes maritimes que les navires empruntent. Il y a seulement quelques semaines, le Gouvernement de Maurice a interdit à un de ces navires d'entrer dans nos eaux alors qu'il faisait route dans l'océan Indien. Nous comprenons parfaitement la préoccupation des petits États insulaires en développement des Caraïbes en la matière et nous appuyons leur proposition en ce qui concerne la mer

des Caraïbes. Les États de l'océan Indien adopteront également les mesures nécessaires dans ce domaine.

Nous espérons sincèrement que la session extraordinaire mettra en exergue l'urgence de traiter les problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et que la communauté internationale assumera sa responsabilité en vue de trouver des solutions urgentes aux problèmes des petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que les déclarations sont limitées à cinq minutes seulement au cours de cette session.

Je donne à présent la parole à S. E. M. José Pereira Batista, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau.

M. Batista (Guinée-Bissau) (*parle en portugais ; version anglaise fournie par la délégation*) : Au nom de la délégation de la Guinée-Bissau, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que cette session nous permettra d'avancer sur la voie de la promotion et de la réalisation du développement durable des petits États insulaires en développement. Dans la poursuite de cet objectif, l'Assemblée peut compter sur la coopération de la Guinée-Bissau.

La Guinée-Bissau est un petit pays à forte composante insulaire. Elle doit faire face comme les autres pays insulaires à des difficultés énormes dans son effort de développement dues en partie à ses caractéristiques géographiques. L'irrégularité de son territoire, le manque de moyens de transport et de communication, les structures économiques et sociales précaires et les problèmes de pollution marine et côtière font partie de la liste de ces contraintes.

À ce réseau structurel fragile s'ajoute un conflit politique et militaire qui a duré du 7 juin 1998 au 7 mai 1999. Cette crise a causé d'énormes pertes en vies humaines, le déplacement de milliers de personnes, surtout dans l'archipel des Bijagos, avec des conséquences néfastes sur l'environnement et la destruction des infrastructures économiques et sociales. Le résultat a été la paralysie du mécanisme administratif et un grand nombre de réfugiés dans les pays de la sous-région et au Portugal. Ainsi, la capacité

de reconstruction et de relèvement du pays en a souffert.

Dans ce contexte, aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que mon pays bénéficie du Programme d'action de la Barbade adopté en 1994 par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce programme constitue, à notre avis, un guide authentique pour la mobilisation de l'énergie et du potentiel non seulement des pays en question mais également de la communauté internationale dans le but de parvenir au développement durable des États membres de cette famille.

Cinq ans après l'adoption de ce programme, quelles conclusions pouvons-nous en tirer? Y a-t-il eu des progrès? Quel trajet devons-nous parcourir pour accomplir les objectifs préconisés?

À notre avis, des pas en avant ont été faits. À cette fin, le développement durable des petits États insulaires en développement dans différentes régions du globe doit se voir accorder la priorité comme l'ont dit différentes délégations qui m'ont précédé. À titre d'illustration, on peut indiquer les faits suivants : la prise de mesures effectives pour renforcer les structures de l'État et du Gouvernement dans le domaine de l'environnement; l'élaboration de stratégies nationales pour la protection de l'environnement et un développement durable et l'institutionnalisation d'un mécanisme régional de coopération pour les petits États insulaires en développement. La Guinée-Bissau fait partie des pays qui ont réalisé ce type de projets.

Tout en soulignant que des progrès ont été accomplis, un grand fossé nous sépare des objectifs préconisés dans le Programme. Ainsi, nous lançons un appel à la communauté internationale, en particulier aux pays industrialisés, afin qu'ils apportent un appui technique aux petits États insulaires en développement. Cela leur permettrait de renforcer leur potentiel et de faire face au développement durable et de venir à bout des difficultés et obstacles inhérents à la participation au processus de mondialisation en cours.

Il ne fait aucun doute qu'il y a un manque de ressources humaines qualifiées, de technologies appropriées et de ressources financières adéquates dans nos pays. Ces obstacles empêchent l'application du Programme d'action. Il convient de trouver une autre voie.

Nous lançons un appel à la communauté internationale, notamment aux pays développés, afin qu'ils respectent les engagements pris pour ce qui est de garantir l'appui nécessaire aux petits États insulaires en développement, conformément aux principes et à l'esprit du Programme d'action. Nous appuyons également le Plan d'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Déclaration de Rome visant à renforcer les efforts déployés en vue d'aider ces pays.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à M. Hasmy Agam, Chef de la délégation de Malaisie.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de voir que le groupe des petits États insulaires en développement se soit à présent élargi de trois nouveaux membres à savoir, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, qui offrent leurs propres potentialités. Nous les accueillons très chaleureusement dans la famille des États Membres des Nations Unies.

La Malaisie attache une grande importance à la tenue de cette session extraordinaire car elle offre une instance où peuvent être mis en lumière les préoccupations et les problèmes particuliers des petits États insulaires auprès d'un grand nombre de membres de l'Organisation.

À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée a réexaminé la mise en oeuvre d'Action 21, ce qui, entre autres, nous a donné l'occasion de nous rappeler l'importance des petits États insulaires en développement en tant que groupe nécessitant une attention particulière. De même, lors des différentes réunions sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lorsque nous abordons la question du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau des mers qui en résulte, notre attention est inévitablement attirée par la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

Au cours de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notre attention se porte tout particulièrement sur les progrès accomplis depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade en 1994. La Déclaration de la Barbade signalait que les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables aux catastrophes

naturelles et écologiques et ont des moyens limités pour répondre à ces catastrophes et s'en relever.

Nous avons également vu les ravages très importants causés par les ouragans Mitch et George sur la côte Est des États-Unis. Nous ne pouvons qu'imaginer combien a été dévastateur et terrifiant l'impact de ce type de catastrophes naturelles sur des petits États insulaires vulnérables.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui nous devons être conscients de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux catastrophes naturelles et aussi de la nécessité d'examiner leur vulnérabilité dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation. La marginalisation des petits États insulaires en développement, en particulier ceux qui font partie du groupe dont le revenu par habitant est faible, ne pourra qu'aggraver davantage la difficulté pour ces pays de parvenir au développement durable.

La Malaisie appuie fermement la position adoptée par les petits États insulaires en développement lors des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous appuyons l'appel lancé pour que les pays développés adoptent des mesures nationales en vue de réduire les gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers. L'impact négatif comprend l'immersion de terres fertiles, la perte de ressources côtières et en eau, la menace à la production alimentaire et à la biodiversité et les pertes économiques connexes. Le réchauffement de la planète peut accroître la fréquence et l'intensité des tempêtes et des raz-de-marée qui ont des effets destructeurs sur les petits États insulaires.

La Malaisie se félicite de s'être associée aux préoccupations des petits États insulaires lors des importantes négociations sur la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Ensemble, nous avons demandé aux pays développés de prendre des mesures nationales d'envergure pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous partageons l'avis selon lequel des mesures doivent être adoptées immédiatement pour réduire ces émissions – mesures dont les effets salutaires ne se feront sentir que dans de nombreuses années – afin de réduire les risques d'élévation du niveau des mers et des changements climatiques qui menacent la survie même des petits États insulaires.

Conformément au mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes du Protocole de Kyoto, un fonds d'adaptation doit être créé. La Malaisie travaillera en étroite collaboration avec les petits États insulaires en développement pour assurer que le fonds sera administré de la manière la plus efficace qui soit afin de pouvoir aider les petits États insulaires en développement qui luttent actuellement contre les effets négatifs des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers.

Nous appuyons l'appel lancé par les petits États insulaires pour renforcer la recherche et la mise au point de technologies permettant de s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques et de les atténuer. Nous soutenons également qu'il faut élargir un réseau d'observation systématique pour une détection à long terme des climats et des changements climatiques ainsi que la mise en place des capacités endogènes dans l'adaptation aux technologies.

La Malaisie espère que lorsque nous évaluerons à nouveau les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Barbade, en 2004, nous serons en mesure de constater des résultats plus concrets dans les efforts soutenus déployés dans ce domaine de coopération internationale.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Patrick Albert Lewis, Chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord faire part au Président de l'appui sincère de ma délégation pour son élection unanime en tant que Président de la cinquante-quatrième session et pour son élection par acclamation en tant que Président de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous lui apporterons notre pleine coopération alors qu'il préside les délibérations de cette importante session.

Ma délégation souhaite reconnaître et appuyer sans réserve les déclarations faites par le Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires. L'Alliance représente à présent 43 voix qui parlent à l'unisson sur une question qui nous unit : notre développement durable.

Dans le processus préparatoire de la présente session, nous avons eu l'occasion de passer en revue, ensemble, les cinq années qui se sont écoulées depuis

l'adoption du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, au cours de la première Conférence postérieure à Rio, qui s'est tenue à Bridgetown. La conclusion écrasante de cet examen a été qu'en dépit des progrès importants accomplis au niveau national, l'application du Programme d'action de la Barbade dans un certain nombre de domaines clefs a malheureusement été un échec, en particulier au niveau international.

Les derniers événements mondiaux comme les décisions de l'Organisation mondiale du commerce ne présagent rien de bon pour la mise en oeuvre des aspects clefs du document sur l'état d'avancement. De nombreux petits États insulaires en développement sont par exemple confrontés à la perte de concessions commerciales qui ont aidé leurs économies agricoles. Ces décisions, adoptées au nom de la libéralisation des échanges, ne servent qu'à restreindre ou éliminer les préférences commerciales dont sont tributaires de nombreux petits États insulaires en développement pour leur développement économique.

Alors que nous avons entendu des positions selon lesquelles d'importantes perspectives se font jour grâce à l'accroissement du commerce mondial et à l'intégration économique, sur le terrain les faits montrent seulement un risque important et croissant d'une marginalisation économique de la plupart des petits États insulaires en développement, en raison en partie de leurs vulnérabilités bien connues. À la lumière de ces faits, nous espérons sincèrement que les dispositions du texte qui doit bientôt être adopté selon lesquelles le système commercial multilatéral devrait considérer la possibilité d'accorder un traitement spécial et différencié à certains petits États seront pleinement prises en considération au cours des négociations commerciales du millénaire.

On ne saurait trop souligner qu'il est nécessaire de répondre aux vulnérabilités inhérentes aux petits États insulaires en développement. Le comble de l'ironie est que de nombreux petits États insulaires en développement ont un produit intérieur brut par habitant relativement élevé, lequel est utilisé presque exclusivement pour mesurer leur succès et les exclut de toute forme d'aide. On néglige surtout le fait que les économies de la plupart des petits États insulaires en développement n'ont pas les capacités nécessaires de se redresser rapidement après un seul événement malheureux, tel qu'une catastrophe naturelle qui peut,

en quelques heures, faire disparaître l'infrastructure physique, les fondements industriels et les moyens agricoles des petits États insulaires en développement, faisant ainsi reculer leur développement économique de nombreuses années en arrière. La nécessité de mettre au point des indices plus fiables ou une série d'indices afin de mesurer plus rigoureusement le développement des petits États insulaires en développement fait donc gravement défaut. À notre avis, le recours à un seul indicateur de revenu comme le produit intérieur brut pour déterminer le bien-être économique des petits États insulaires en développement – et les exclure ainsi de conditions économiques particulières – est dans le meilleur des cas, non fiable et dans le pire, injuste.

C'est la raison pour laquelle nous voulons mettre le plus possible l'accent sur l'achèvement des travaux qui sont actuellement en cours ici à l'Organisation des Nations Unies et qui sont réalisés conjointement par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth sur la mise au point d'un indice de vulnérabilité. Mais cela ne saurait être suffisant. Une fois l'indice mis au point nous demandons instamment à toutes les institutions financières et commerciales multilatérales ainsi qu'aux institutions chargées de l'aide bilatérale de l'appliquer de façon généralisée comme l'un des critères permettant d'accorder des conditions particulières à nos pays.

Notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelles est également une grave source de préoccupation. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des ouragans dans la région des Caraïbes a déjà eu des répercussions sur certains des systèmes vitaux dans nombre de nos pays. Lorsque l'on examine les dernières conclusions du Groupe inter-gouvernemental sur les changements climatiques concernant les incidences perceptibles des activités humaines sur les systèmes climatiques, le spectre des changements climatiques – un problème mondial qui n'est pas notre fait mais dont nous devons peut-être assumer en fin de compte le plus grand prix en raison de la disparition de notre pays – nous hante et pose des questions de justice et d'éthique. Nous exhortons une nouvelle fois nos grands voisins continentaux du monde développé de diminuer l'utilisation des hydrocarbures qui réchauffent l'atmosphère.

Je voudrais pour terminer réitérer la déception profonde ressentie par mon pays face à l'incapacité collective des États Membres de l'Assemblée générale d'aboutir à un accord sur une résolution demandant que

la mer des Caraïbes soit considérée comme zone spéciale dans le contexte du développement durable. Nous continuons de penser que l'esprit du premier projet de résolution qui visait à créer un régime de protection générale pour la mer des Caraïbes et pour le développement durable de ses ressources côtières et marines est valable. Nous nous réjouissons néanmoins que cette question, même sous une forme différente, ait été renvoyée à la Deuxième Commission pour examen et nous nous félicitons des engagements pris par tous les intéressés de résoudre de manière concluante cette importante question au cours de la présente session de l'Assemblée.

Avec l'adoption du rapport d'examen du Programme d'action de la Barbade, nous espérons sincèrement que la communauté internationale se montrera disposée à aider les petits États insulaires en développement à l'appliquer, tout en prenant en considération la détermination des petits États insulaires en développement à gérer efficacement le Programme d'action de la Barbade, et que les États Membres admettront leur responsabilité dans le domaine du développement durable.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à M. Lee See-young, Chef de la délégation de la République de Corée.

M. Lee See-young (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République de Corée, je voudrais adresser mes félicitations au Président pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale, à la présente session extraordinaire.

Il y a cinq ans, la communauté internationale a apporté une contribution importante pour le développement durable des petits États insulaires en développement en adoptant le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Gouvernement de la République de Corée a appuyé sans réserve le Programme d'action de la Barbade qui, pour la première fois, offrait un plan d'ensemble pour le développement durable de ces pays.

Depuis 1994, des progrès considérables ont été accomplis dans l'application du Programme d'action de la Barbade tant sur le plan national qu'international. Nous félicitons vivement ces petits États insulaires qui ont mis en place de nouvelles politiques, des institutions appropriées et des réformes législatives et

réglementaires conformes aux directives du Programme. La coopération régionale a été renforcée afin d'établir les priorités pour le développement durable de ces petits États insulaires en développement. Nous avons également pu constater qu'un important progrès dans l'élaboration de normes internationales visant à s'attaquer à la dégradation mondiale de l'environnement et des catastrophes naturelles qui menacent tout particulièrement les petits États insulaires en développement avait été accompli.

En dépit de ces progrès, les petits États insulaires sont toujours confrontés à de grands défis. Leurs vulnérabilités écologiques comme l'élévation du niveau des mers et les catastrophes naturelles provoquées par le réchauffement planétaire ont des conséquences désastreuses pour eux, menaçant leur survie même. En outre, alors que le processus de la mondialisation s'accélère ces dernières années, ces petits États insulaires sont tout particulièrement sujets à une marginalisation en raison surtout de leur faible capacité de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation.

Pour surmonter ces défis et pour permettre à ces pays de s'intégrer à l'économie mondiale de manière plus profitable, il est essentiel que la communauté internationale renouvelle ses engagements pris à l'égard du Programme de la Barbade et encourage un partenariat mondial plus important de la manière suivante.

Premièrement, le déclin de l'aide publique au développement en faveur des petits États insulaires doit être enrayer pour les aider à renforcer leur capacité à appliquer le Programme d'action de la Barbade. Dans le même esprit, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour permettre à ces pays d'avoir une ouverture plus importante aux marchés et encourager les échanges commerciaux ainsi que les investissements vers ces pays. De plus, nous demandons instamment que soient achevées rapidement les négociations sur le mécanisme de Kyoto comme le prévoit le Protocole de Kyoto

Deuxièmement, le transfert de technologies rationnelles au plan écologique est essentiel pour renforcer les capacités et créer des conditions propices dans ces pays. À cette fin, nous devons encourager une plus large participation des petits États insulaires en développement aux initiatives sur les techniques non polluantes et avec des partenaires des secteurs public et

privé. Afin de faciliter ces transferts de technologies, mon gouvernement, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, accueillera un Forum de haut niveau sur la coopération Sud-Sud en matière de science et de transfert de technologie, en février de l'année prochaine.

Troisièmement, l'accent doit également être mis sur le plein respect par toutes les parties intéressées des principales conventions sur l'environnement en matière de changements climatiques, de biodiversité et des déchets dangereux.

Le Gouvernement de la République de Corée attache depuis longtemps la plus grande importance au renforcement de ses liens d'amitié et de coopération avec les petits États insulaires. En 1995, nous nous sommes associés en tant que partenaire au dialogue au Forum du Pacifique Sud. Depuis l'an dernier, nous avons participé à la réunion de l'Association des États des Caraïbes en tant qu'observateur. Ces initiatives témoignent de notre attachement à partager avec des petits États insulaires en développement l'expérience et les connaissances acquises dans notre propre processus de développement, et ce dans l'esprit de la coopération Sud-Sud. Nous continuerons à offrir une coopération technique et à apporter des contributions financières aux petits États insulaires par la voie de l'Agence de coopération internationale de Corée. Nous continuerons également à offrir des contributions au Fonds pour l'environnement mondial.

Nous vivons aujourd'hui dans un village planétaire interdépendant. Comme l'a si bien dit le Secrétaire général hier, de meilleures perspectives pour les petites îles sont synonymes de meilleures perspectives pour le monde et pour nous tous. Ma délégation espère sincèrement que la présente session extraordinaire sera l'occasion pour la communauté internationale de réitérer son engagement envers les petites nations insulaires du monde et de raviver l'esprit de la Conférence de la Barbade, où l'on avait déclaré que la viabilité des petits États insulaires est l'une des tâches essentielles de la communauté mondiale.

La République de Corée continuera assurément de contribuer aux efforts déployés au niveau mondial.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Luigi Boselli, Chef de la délégation d'observation de la Commission européenne.

M. Boselli (Commission européenne) (*parle en anglais*) : Suite à la déclaration faite par le représentant de Finlande au nom de l'Union européenne, j'ai le plaisir de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de la Communauté européenne.

Depuis la Conférence de la Barbade, en 1994, l'évolution mondiale dans le domaine de l'environnement a connu de grands changements. Les politiques, actions et mesures particulières définies dans le Programme d'action de la Barbade doivent être appliquées de manière à s'adapter à ces changements.

Nous reconnaissons avec satisfaction que le Programme d'action de la Barbade a entraîné l'adoption de mesures appropriées dans de nombreux pays et que des politiques et des mesures ont été introduites ou modifiées pour être conformes avec les principes de la Barbade. À cet égard, les activités en matière de développement de l'Union européenne financées par le Fonds de développement européen et le budget européen pour le développement continueront d'apporter une contribution aux 14 domaines prioritaires énoncés dans le Programme d'action de la Barbade en faveur de nos partenaires des petits États insulaires en développement comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Au cours de la septième session de la Commission du développement durable, constituée en comité préparatoire pour cette session extraordinaire, nous avons présenté une brochure intitulée « La coopération de l'Union européenne avec les petits États insulaires en développement dans le cadre du Programme d'action de la Barbade » dans laquelle nous avons montré la conformité du Programme avec la coopération de l'Union européenne en faveur des petits États insulaires en développement. De plus, nous avons inventorié 185 projets financés par la Communauté européenne en faveur de ces États dans le cadre des 14 domaines prioritaires.

La Communauté européenne est le plus important donateur en faveur des petits États insulaires en développement et nous espérons conserver cette position à l'avenir.

Entre 1995 et 1997, l'aide européenne aux petits États insulaires en développement a fluctué entre 700 et 900 millions de dollars chaque année. La plus haute priorité est accordée aux pays les moins développés ; 40 % de l'aide publique au développement de l'Union

européenne vers ces États sont fournis par l'intermédiaire de la Communauté européenne alors que 60 % sont fournis par nos 15 États Membres ou par les organisations internationales ou les organisations non gouvernementales.

Les petits États insulaires en développement reçoivent et continueront de recevoir un volume important d'aide par habitant car cette aide est fondée sur un certain nombre de critères dont le statut d'île. À cet égard, aucun changement majeur n'est attendu dans notre aide publique au développement aux petits États insulaires en développement.

À l'aube du XXI^e siècle, l'Union européenne négocie ses relations futures avec les 71 pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui sont actuellement régies par la quatrième Convention de Lomé. La Convention actuelle venant à expiration en février 2000, nous négocions l'accord de partenariat futur.

Au cours des négociations, les vulnérabilités particulières des États insulaires continueront d'être reconnues. Nous prenons en considération le fait d'inclure plus d'États insulaires dans le partenariat. Outre les 26 petits États insulaires en développement ACP qui ont déjà signé la Convention de Lomé, nous avons décidé d'admettre en tant qu'observateurs aux négociations actuelles sept autres pays qui font partie du groupe des petits États insulaires en développement : Cuba, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos et les Îles Marshall.

Dans ce contexte, je suis heureux de souligner l'excellent dialogue que nous entretenons avec la Communauté des Caraïbes et le Forum des Caraïbes, la Commission pour l'océan Indien, le Forum du Pacifique Sud et d'autres institutions des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique.

Nous partageons intégralement les idées exprimées par les représentants des trois nouveaux Membres de la famille des 188 nations des Nations Unies, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, lorsque tous trois ont suggéré que la question des petits États insulaires en développement devrait être sérieusement examinée par la communauté internationale.

Depuis la Conférence de la Barbade il y a cinq ans, les progrès réalisés par les petits États insulaires

en développement dans certains domaines ont été impressionnants. Il est néanmoins clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer que les objectifs du Programme d'action de la Barbade soient appliqués, que le riche environnement des petits États insulaires en développement soit protégé et que les trois composantes du développement durable soient pleinement intégrées.

Je voudrais réaffirmer que l'engagement pris par la Communauté européenne à l'égard des objectifs convenus dans le Programme d'action de la Barbade. Je souhaiterais également donner notre appui aux éléments clefs des mesures à venir qui ont été identifiés au cours de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je voudrais terminer en remerciant tout particulièrement les Ambassadeurs Slade et Ashe et le Président du Groupe des 77 pour leur engagement et les travaux difficiles accomplis lors des préparatifs de la présente session. Ils ont permis de nouer l'excellent dialogue que nous avons aujourd'hui entre l'Alliance des petits États insulaires et la communauté des donateurs. Ce qui nous permettra de convenir des moyens d'aider les petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à l'archevêque Renato Raffaele Martino, Chef de la délégation d'observation du Saint-Siège.

L'archevêque Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Avec toutes les négociations intensives qui se sont déroulées au cours des derniers mois, on pourrait dire assurément que les préparatifs de la présente session extraordinaire ont débuté dès le dernier coup de marteau du Président de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement à la Barbade. Tel est l'avis de ma délégation.

Il y a cinq ans à peine, prenant alors la parole au nom du Saint-Siège, j'avais noté que la Conférence de la Barbade était la première conférence qui se déroulait après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio. Aujourd'hui nous sommes parvenus à une nouvelle croisée des chemins, désormais devenus une autoroute, reliant le présent à l'avenir. Des obstacles ont surgi mais des progrès continuent d'être réalisés sur la voie du développement durable.

Ma délégation s'intéresse à l'issue de cette session extraordinaire car le Saint-Siège a toujours reconnu que l'être humain était au centre des préoccupations en matière de développement durable. Ce premier principe de la Déclaration de Rio doit continuer à orienter toute initiative prise au nom du développement. Le respect de la dignité et de la liberté de chaque personne touchée par les programmes de développement doit être la force directrice de nos travaux. Cela dit, il est vrai que l'amélioration de la qualité de la vie de tous, en particulier les habitants des petits États insulaires, doit être le premier objectif de l'application actuelle et à venir du Programme d'action. Ces programmes doivent être élaborés et appliqués non seulement en théorie mais en fonction des besoins réels des hommes, des femmes et des enfants d'aujourd'hui et des générations futures.

S. S. le pape Jean-Paul II a souligné l'importance que revêt l'équilibre entre le développement social et économique au cours de ses visites en Jamaïque et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, lorsqu'il a déclaré :

« Chers amis, alors que je contemple votre magnifique terre avec ses jungles et ses rivières puissantes, ses montagnes et ses vallées profondes, ses volcans et des mers sans fin, remerciez Dieu dont la bonté est sans fin. Avec vos nombreuses langues et traditions différentes vous représentez une tapisserie merveilleuse que Dieu a tissée en une image d'une famille diverse mais unifiée de peuples sur laquelle il souhaite apporter ses bienfaits.

Il est temps à présent pour la population des îles de faire en sorte que les principes qui guident la vie politique, sociale et économique soient en conformité avec la Loi de Dieu et l'Évangile. Il est à présent temps d'oeuvrer de concert pour surmonter les effets de l'injustice et de l'exploitation, de contrecarrer l'indifférence vis-à-vis des besoins des pauvres et des défavorisés, l'absence de respect pour la dignité et la valeur de chaque personne, en particulier des femmes et des enfants.

En tant que citoyens, vous devez ressentir la nécessité de travailler pour améliorer votre pays et pour assurer que la société se développe de manière honnête et juste, harmonieuse et solidaire. »

Les domaines d'action prioritaire, identifiés par la Commission du développement durable, soulignent le fait que le Programme d'action demeure un cadre précieux et viable pour les efforts déployés actuellement en faveur du développement durable. Les discussions sur les petits États insulaires révèlent qu'aucune personne ou aucun groupe ne vit isolé. Ce qui touche les uns touche les autres. Ma délégation estime que les avantages qu'il y a à discuter des questions et à proposer des solutions en vue d'éliminer les obstacles qui entravent le développement durable des petits États insulaires en développement seront ressentis partout dans le monde.

Grâce à cette compréhension de la solidarité humaine, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité d'une gestion responsable qui exige qu'une attention soit accordée au bien commun. Aucune personne – et aucun groupe de personnes – ne peut déterminer sa relation avec l'univers. Le bien commun universel transcende les intérêts individuels, nationaux et politiques et les limites du temps.

Une gestion responsable et une réelle solidarité humaine doivent être apportées à tous les domaines clefs en discussion dans ce processus d'examen et doivent également être le point de départ des discussions sur l'accès aux services sociaux de base. Les effets des changements climatiques, la question des ressources en eau douce, la protection de l'environnement côtier et marin, la mobilisation des sources d'énergie et la promotion du tourisme durable doivent être examinés dans le contexte de la santé, de l'éducation, de la nutrition, du logement et de la sécurité.

Compte tenu des progrès accomplis au cours de la discussion, le Saint-Siège souhaite déclarer, une fois encore, que se borner à donner de l'aide, même si cela est louable et nécessaire, ne suffit pas à toucher à tous les aspects de la solidarité humaine qui doit être offerte à ceux qui en ont besoin. Les nations doivent oeuvrer à la création de structures internationales nouvelles, plus justes et donc plus efficaces dans les domaines économique, commercial, du développement industriel, financier et du transfert de technologie.

L'Église catholique continuera à élaborer et promouvoir des programmes particuliers dans ces domaines cruciaux qui visent à améliorer la vie de l'homme dans les régions les plus pauvres et les moins développées des petits États insulaires en

développement et, ce faisant, aidera à améliorer la vie de tous. Ma délégation se félicite des progrès accomplis au cours de cette session extraordinaire et espère que des initiatives futures seront prises qui représenteront la prochaine étape vers la réalisation des objectifs d'un développement durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. José Antonio Linati-Bosch, Chef de la délégation d'observation de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale pour son élection.

Je suis ici au nom de l'Ordre militaire souverain de Malte, sujet de droit international, qui commémore cette année le IXe siècle de sa fondation. Une longue existence qui confère à notre Ordre le titre de la plus ancienne entité humanitaire. Au cours d'un processus ininterrompu, nous avons utilisé notre expérience et fait la preuve de notre capacité à poursuivre notre oeuvre pour la paix mondiale et à exprimer nos préoccupations concernant la santé et le bien-être de l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies a accordé en 1994 le statut d'observateur permanent à l'Ordre. L'Ordre entretient aujourd'hui de véritables relations diplomatiques avec 83 États Membres qui sont représentés ici à l'Assemblée générale, dont plusieurs petits États insulaires dont les problèmes sont discutés et examinés ici.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale s'intéresse aux domaines économique et social, qui englobent les droits de l'homme. Le développement durable des petits États insulaires en développement, vulnérables aux effets des changements climatiques mais également du point de vue géographique, est une question qui revêt une très grande importance. En se fondant sur les progrès accomplis au cours de cette session extraordinaire, l'Ordre de Malte a l'intention de contribuer activement aux mesures de coopération internationale. La communauté internationale doit adopter des mesures rapides et concertées pour répondre aux grandes catastrophes naturelles telles que les ouragans qui ont ravagé les Caraïbes et le Pacifique. Ces événements extraordinaires exigent un travail permanent, notamment des efforts de reconstruction, afin de

permettre la création d'emplois et le développement, contribuant ainsi à combler le fossé entre les riches et les pauvres.

Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait que la mondialisation favorise la créativité en facilitant l'interaction entre différentes cultures. Mais nous ne devons pas oublier qu'il faut tenir compte de la diversité culturelle du monde.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les petits États insulaires lorsqu'ils cherchent à maintenir un développement soutenu sans endommager leur écosystème, à assurer à leurs populations un niveau de vie meilleur et satisfaisant, et à régler des problèmes particuliers tels que la protection des sources d'eau douce et la prévention des risques pour la santé qui peuvent résulter de difficultés particulières. L'Ordre souverain de Malte est disposé à appuyer ce processus difficile pour que les États Membres, grâce à une coopération internationale efficace, puissent parvenir à un développement durable et lutter contre la pauvreté persistante, en fournissant des services sociaux de base, notamment en ce qui concerne la nutrition et les soins de santé.

Le Président assume la présidence.

La coopération internationale ne consiste pas seulement en opérations de maintien de la paix; elle joue également un rôle dans la vie quotidienne de nombreuses personnes, les mettant à l'abri de la faim, de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme. Encourager le développement durable revient également à protéger l'environnement mondial et les droits de l'homme. Le meilleur moyen de prévenir et d'éliminer les conflits c'est de créer les conditions de vie dignes ainsi que d'établir des relations amicales entre les communautés fondées sur les principes d'égalité des droits et de respect du droit international. L'Ordre souverain de Malte est disposé à faire le meilleur emploi de son expérience à cet égard. La mise en place de plans médicaux, la formation de personnel spécialisé, la création de corps d'ambulance et de services de premiers secours et la fourniture d'instruments chirurgicaux et de médicaments sont quelques-uns des nombreux points qui peuvent figurer dans des accords entre les États concernés et l'Ordre souverain.

L'Ordre souverain a eu par le passé des liens avec trois îles : Rhodes et Malte en mer Méditerranée et Saint-Kitts dans les Caraïbes. Mais, je ne suis pas ici

pour parler de souvenirs historiques. Je suis ici pour offrir notre coopération dans les efforts déployés en vue de sauvegarder un patrimoine fragile et vulnérable et pour apporter notre expérience dans le domaine hospitalier et de la santé. Il ne s'agit pas d'une offre généreuse mais d'une obligation de notre part. Le sous-développement, la pauvreté, le risque de marginalisation, le fardeau de la dette extérieure, la pénurie de ressources et les catastrophes écologiques représentent un danger réel pour la paix internationale et le développement durable. Les activités actuelles de l'Ordre dans plus de 100 pays et notre aide récente aux populations touchées par les ouragans Charley et Mitch témoignent de notre capacité et de notre bonne volonté. Nous savons que le chemin à parcourir est long mais nous sommes sur la bonne voie.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est l'observateur de Guam, M. Robert Underwood.

M. Underwood (Guam) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de présenter les vues du peuple de Guam à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole à l'Assemblée. Nous nous félicitons également des travaux importants réalisés à la Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement et des préparatifs réalisés pour cette session extraordinaire.

Lorsque nous parlons de développement durable, les mots « petit » et « île » ne sont pas généralement considérés comme un avantage notable. Les questions identifiées comme importantes pour le développement durable des petites îles sont loin d'être « petites » : les changements climatiques, les ressources renouvelables, la gestion des déchets viennent à l'esprit comme des problèmes particulièrement préoccupants. Nous sommes donc extrêmement heureux que l'organisation mondiale consacre des ressources et des compétences en vue d'aider les petits États insulaires à résoudre à long terme ces questions et de donner la bonne orientation qui garantira le succès futur.

Mais c'est en fait notre faible superficie et notre microéchelle qui rendent nos petites îles importantes. Nous pourrions bien être les premiers à connaître des catastrophes écologiques auxquelles la communauté mondiale sera confrontée au prochain millénaire. Nos

écosystèmes fragiles et nos communautés interdépendantes font de nous des exemples idéaux car nous sommes pionniers dans ce domaine. Étant donné que nous serons les premiers à connaître les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers, le succès ou l'échec collectif du monde se fera sur nos côtes. C'est en reconnaissant cette relation que les nations développées et les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, se sont vivement intéressées aux problèmes des petits États insulaires en développement.

Les changements climatiques représentent un problème important qui nécessite la coopération internationale. Les changements climatiques ne sont plus désormais un débat théorique. Nous avons pu constater ces dernières années de quelle manière les effets d'El Niño et de La Niña se sont transformés en typhons, ouragans et sécheresses. Nous avons appris rapidement que les forces de la nature peuvent dévaster les communautés et les gouvernements les mieux préparés. Dans le cas de Guam, nous avons connu les extrêmes passant d'un typhon extrêmement puissant à des incendies provoqués par El Niño puis à une sécheresse qui a duré 12 mois. Alors que Guam a peu d'influence sur les changements climatiques, nous pouvons contribuer de manière significative en apprenant à d'autres collectivités à se préparer aux catastrophes et à se redresser de ces catastrophes, domaines dans lesquels nous pensons être des experts.

Dans les communautés des îles, la question de la gestion des déchets est essentielle pour notre bien-être et notre qualité de vie. Nous avons appris à Guam que la mise en place d'un plan de gestion intégrée des déchets n'est qu'un premier pas. Générer la volonté politique pour mettre en oeuvre des restrictions rigoureuses et encourager le recyclage au moyen d'incitations économiques et d'amendes est un défi plus important. Bien qu'il semble aisé sur le papier de mettre en place un système de gestion intégrée des déchets, modifier les comportements et éliminer l'inefficacité constituent le début du travail pour les gouvernements. Notre expérience a également montré que nous cherchons à obtenir les technologies les meilleures et les plus récentes en matière de gestion des déchets. Nous sommes très attachés au ciel clair, à l'eau salubre et aux collines vertes qui ont rendu nos îles célèbres. Maintenir cet état de fait au moyen de stratégies efficaces de gestion des déchets qui soient rentables est un objectif prioritaire. La communauté

internationale peut s'avérer très utile pour les petits États insulaires en la matière en les aidant à mettre à la portée de nos gouvernements les progrès technologiques.

Dans le domaine agricole, Guam partage la même expérience que les petites îles, à savoir que les ressources rares nécessitent une meilleure gestion. Nous avons investi dans la cartographie par satellite et nous avons consacré des ressources importantes au développement de nos infrastructures. Nous sommes parmi les quelques États insulaires qui connaissent toujours des problèmes en raison de l'expropriation militaire historique de nos terres, depuis plus de 50 ans : plus du tiers du territoire de Guam continue d'être utilisé comme bases militaires. La récupération de l'excédent des terres militaires est l'une de nos plus hautes priorités. Même si cette question peut être considérée comme relevant d'un problème interne entre Guam et les États-Unis, Guam continuera à débattre des conséquences économiques et sociales de cette situation dans toutes les instances possibles.

Guam a tiré parti de sa participation aux organisations régionales dans le domaine de la biodiversité. Nous avons créé des zones de conservation sur notre île et nous avons réalisé des progrès dans la protection des espèces en danger et menacées. Nous sommes à l'avant-garde dans le domaine de la recherche marine grâce à des programmes novateurs réalisés à l'Université de Guam et nous continuons d'encourager la coopération régionale dans la gestion des pêches. Nous appuyons les objectifs des consultations multilatérales de haut niveau sur la pêche. Nous estimons que des choses importantes ont été accomplies dans la gestion des pêches, mais les petits États insulaires doivent exercer un contrôle accru. Dans le cas de Guam, les relations entre le Gouvernement de l'île et le Gouvernement des États-Unis sur les zones économiques exclusives continuent de poser des problèmes.

Les petits États insulaires ne devraient pas être assimilés au terme « faiblesse ». Mais notre vulnérabilité aux forces de la nature et notre influence modeste sur la scène internationale nous relèguent à un rôle mineur dans de nombreuses instances. Nos écosystèmes fragiles et nos économies de petite échelle sont sensibles aux plus légers déséquilibres.

C'est pourquoi, selon nous, la présente session extraordinaire et l'attention internationale consacrées à

nos seuls problèmes sont les bienvenues, opportunes et d'une importance cruciale pour nous tous dans cette économie mondiale interdépendante.

Grâce notamment aux progrès énormes réalisés dans le domaine des communications, c'est le monde – et non pas nos îles – qui se rétrécit. Dans cette nouvelle ère de l'information il n'y a plus désormais d'île. L'idée d'îles du Pacifique isolées et paradisiaques non touchées par le monde moderne n'a plus cours. La nouvelle image serait plus celle de communautés différentes, interconnectées par la technologie et à l'avant-scène des changements écologiques qui touchent toute l'humanité.

Guam est fière d'avoir sa place parmi les îles du monde et nous attendons avec intérêt d'apporter nos contributions à une meilleure compréhension par l'homme des rapports entre l'homme, la vaste étendue de la mer et nos îles sacrées.

Je remercie une nouvelle fois l'Assemblée générale pour l'occasion qui nous est offerte de présenter les positions de Guam, et je rends hommage à l'Assemblée pour avoir porté son attention sur ces questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Carlyle Corbin, observateur des îles Vierges américaines.

M. Corbin (îles Vierges américaines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de ces importantes délibérations et exprimer nos remerciements aux États Membres de cet organe pour l'appui qu'ils nous ont offert en accordant le statut d'observateur à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale aux pays membres associés de différentes conférences mondiales des Nations Unies.

Nos pays ont apporté une contribution aux débats mondiaux qui se sont déroulés aux conférences mondiales portant sur l'environnement, la population, le développement social, le développement durable des petits États insulaires, les établissements humains, la réduction des catastrophes naturelles, les femmes et le développement, grâce aux décisions de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ce statut sera maintenu pour les sessions extraordinaires à venir consacrées à l'examen des différents plans d'action mondiaux et au sein de l'Assemblée générale plénière,

conformément au concept moderne du principe d'universalité.

Les préoccupations des petits États insulaires en développement sont examinées par l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs décennies. Dès 1976, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a examiné les problèmes de transport et de communications dans les petits États insulaires en développement. En 1984, l'Assemblée générale avait demandé la mise en oeuvre immédiate et effective des résolutions précédentes relatives aux petits États insulaires en développement. Les résolutions postérieures ont souligné qu'il fallait apporter une assistance à des conditions préférentielles et s'attaquer aux effets négatifs de l'élévation du niveau des mers provoquée par les changements climatiques. À cet égard, une réunion d'experts et des pays donateurs a été convoquée en 1988 et elle a reconnu l'importance de l'appui international au développement économique durable des petits États insulaires en développement. L'adoption ultérieure d'Action 21 en 1992, du Programme d'action de la Barbade en 1994 et des résolutions de suivi relatives aux petits États insulaires en développement au cours des cinq dernières années ne sont que les dernières manifestations de la reconnaissance de longue date de la communauté internationale que les conditions uniques des petits États insulaires en développement exigent des mesures particulières d'assistance dans leur processus de développement durable. Il est temps de mettre en oeuvre ce mandat aux multiples dimensions.

Nous avons toujours considéré le Programme d'action de la Barbade comme un instrument pour le développement durable qui ne se limite pas seulement aux questions d'environnement. Nous reconnaissons en conséquence que les effets de la mondialisation économique accélérée provoquent des pressions supplémentaires sur les économies des petits États insulaires en développement. Alors que nous continuons de nous concentrer sur des mesures visant à atténuer notre vulnérabilité aux changements climatiques provoqués par les émissions excessives de gaz à effet de serre, notre croissance future, notre prospérité relative et, dans bien des cas, notre survie même sont également influencées par des pressions économiques extérieures. Ceci doit faire partie intégrante de nos réflexions à ce stade d'exécution.

Mon gouvernement se félicite des activités en cours menées par l'ONU dans la mise en oeuvre du

Programme d'action de la Barbade. L'adoption en février dernier par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'une résolution relative aux océans et aux mers où figure l'engagement d'examiner les incertitudes fondamentales liées aux changements climatiques illustre bien ce fait. Le dernier rapport du PNUE sur les Perspectives mondiales en matière d'environnement, nous rappelle également qu'il nous reste peu de temps pour une transition rationnelle bien planifiée vers un système durable. La convocation en février dernier d'une réunion des donateurs pour examiner plus de 300 projets en faveur des petits États insulaires en développement met en exergue le rôle que peut jouer l'ONU dans la mobilisation des ressources. Nous sommes convaincus que la communauté des donateurs répondra de manière adéquate en apportant l'aide nécessaire.

L'importance de la mobilisation des ressources et les liens économiques ont également été soulignés dans la Déclaration de 1998 sur le développement durable des petits États insulaires en développement de l'océan Indien, de la Méditerranée et de l'Atlantique, dans laquelle la communauté internationale est invitée à s'associer aux efforts déployés aux niveaux national et international en apportant un appui financier effectif, et les organisations internationales économiques et commerciales sont priées de tenir compte des handicaps particuliers des petits États insulaires en développement et des effets négatifs des processus de libéralisation des échanges et de la mondialisation, en particulier ceux associés à l'élimination des accords commerciaux préférentiels.

Les petits États insulaires en développement continuent d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de mesures supplémentaires dans la mise en oeuvre de diverses dispositions du Programme d'action de la Barbade. L'Alliance des petits États insulaires, auprès de laquelle mon gouvernement bénéficie du statut d'observateur, a convoqué dans la République des îles Marshall en juillet dernier un important atelier sur le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes du Protocole de Kyoto, et a souligné dans sa Déclaration de Majuro sur les changements climatiques la nécessité d'initiatives particulières pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies, et l'importance que revêtent les sources d'énergie renouvelables. La communauté des Caraïbes,

à sa dixième réunion intersessions de la Conférence des chefs de gouvernement, qui s'est tenue au Suriname en mars dernier, a publié une importante déclaration sur le transit de matières nucléaires dans les Caraïbes, invoquant les conséquences catastrophiques possibles d'un accident pour les populations et les systèmes écologiques des Caraïbes. Cette préoccupation a également été exprimée lors de la réunion de 1998 des chefs de gouvernement du Forum du Pacifique Sud. Il y a quelques jours, elle a également été réitérée par les chefs d'État ou de gouvernement de l'AOSIS lors de son troisième sommet qui s'est déroulé ici au Siège des Nations Unies. L'AOSIS a également appuyé dans le communiqué du sommet les décisions des pays des Caraïbes de reconnaître la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable, et a exprimé sa préoccupation face à l'incidence et à l'ampleur croissantes des catastrophes naturelles et leurs effets dévastateurs sur les communautés des petits États insulaires en développement. L'AOSIS a invité la communauté internationale à appuyer les initiatives et les mécanismes visant à renforcer les capacités régionales et nationales de prévention, d'atténuation et de redressement face aux catastrophes naturelles. Le communiqué de l'AOSIS suit l'adoption de la Déclaration du deuxième sommet des chefs de gouvernement de l'Association des États des Caraïbes, qui s'est réuni en avril dernier en République dominicaine et dans laquelle il est souligné l'importance d'un réseau de mécanismes obligatoires pour encourager la coopération dans la prévention, l'atténuation et la gestion des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe du Pacifique Sud, lors de sa huitième réunion des administrateurs régionaux des catastrophes naturelles, tenue à Samoa plus tôt ce mois, a souligné qu'il existait des mesures techniques et pratiques traditionnelles ainsi qu'une expérience publique qui peuvent réduire la portée ou la gravité des catastrophes économiques.

Comme il a été souvent dit, les circonstances qui affectent les petits États insulaires en développement ne sont qu'un avant-goût – un avertissement – de ce qui attend la communauté internationale. Si une réalité devait être dégagée des cinq premières années qui ont suivi l'adoption du Programme d'action de la Barbade, serait de constater que la voie actuelle est intenable et que le retard dans son application n'est plus une solution. Il faut en effet agir maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Emeka Anyaoku, Secrétaire général du Commonwealth.

M. Anyaoku (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sous votre présidence. Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au nom du Commonwealth, une association comptant 54 pays représentant plus du quart de l'humanité. Les petits États représentent un problème important pour nous ; 32 de nos membres sont des petits pays et 25 d'entre eux sont des petits États insulaires en développement.

Plus des trois cinquièmes de l'aide au développement du Secrétariat du Commonwealth sont destinés au développement durable des petits États. Cette aide recouvre de nombreux éléments du Programme d'action de la Barbade de 1994 que nous examinons ici. Le Commonwealth, grâce au fonctionnement de son bureau chargé des petits États, aide neuf petits pays du Commonwealth à être représentés ici à l'Organisation des Nations Unies. Suite à la mission ministérielle particulière entreprise l'an dernier à la demande des chefs de gouvernement du Commonwealth, nous avons créé un groupe de travail commun avec la Banque mondiale, qui réalise une évaluation globale de la manière dont la communauté internationale pourrait aider les petits États à atténuer les différentes contraintes que pose leur vulnérabilité de façon à accélérer leur développement économique.

Ma contribution à ce débat général sera de mettre en exergue six domaines prioritaires qui requièrent l'adoption de mesures d'urgence pour favoriser le développement durable des petits États.

Premièrement, il est essentiel de prévenir les menaces graves à l'environnement comme les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers. Le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit entrer en vigueur le plus rapidement possible, et les engagements pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent être véritablement respectés, assortis de mesures nouvelles pour ralentir le réchauffement de la planète. Les petits États vulnérables ont besoin d'une aide urgente pour élaborer et appliquer des mesures aux plans national, sous-

régional et régional leur permettant de s'adapter aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers. D'autres défis écologiques doivent également être relevés tels que la mise au point de politiques efficaces pour la gestion des déchets; la réduction des dangers possibles que pose le transport des déchets nucléaires; la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine diverse et la réduction des incidences préjudiciables sur l'environnement du fait du tourisme dont sont tributaires plusieurs petits États.

Deuxièmement, les destructions subies par les Bahamas lors de l'ouragan Floyd, il y a quelques semaines, ont mis en évidence l'importance de renforcer les mécanismes internationaux d'aide pour faire face aux besoins des pays vulnérables qui interviennent avant et après la catastrophe.

Troisièmement, les organisations de développement multilatérales, régionales et bilatérales devraient tenir compte de la vulnérabilité lorsqu'elles élaborent leurs programmes d'aide en faveur des petits États. Un ensemble de critères plus large que le produit intérieur brut par habitant et comprenant des indices de vulnérabilité clairement établis devraient s'appliquer avec souplesse pour déterminer le statut économique et les besoins d'aide au développement des petits États. À cet égard, le Secrétariat du Commonwealth a mis au point un indice de vulnérabilité pour les pays en développement qui pourrait être un outil opérationnel utile.

Quatrièmement, il faudrait décréter un moratoire sur les décisions des Nations Unies visant à classer les petits États hors de la catégorie des pays les moins avancés, tant qu'une méthode rationnelle et solide – qui comprendrait des indices de vulnérabilité – ne sera pas élaborée pour adopter ces décisions.

Cinquièmement, des périodes de transition plus longues et des mécanismes de financement peuvent aider les petits États à intégrer leurs économies dans un système commercial international plus ouvert, à assumer les coûts de la transition et à tirer des avantages plus importants des échanges. Il est toujours nécessaire d'étendre le traitement particulier et différencié aux petits États les plus vulnérables. Les préoccupations des petits États vulnérables devront être prises en considération dans tout nouveau cycle de négociations multilatérales sur le commerce notamment celles lancées par la Conférence

ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Seattle, en fin d'année.

Enfin, toutes les institutions qui sont actuellement impliquées dans le renforcement des capacités des petits États doivent mettre au point une stratégie cohérente et bien coordonnée pour appuyer la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions dans ces pays qui connaissent des difficultés dans des domaines clés comme la gestion et la planification de l'économie et de l'environnement.

Je voudrais rappeler que juste avant la Conférence de la Barbade de 1994, j'ai eu l'occasion de participer, à l'invitation du Gouverneur général de la Barbade, aux travaux d'un groupe de personnalités éminentes. Ce groupe a fait plusieurs recommandations sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous avons été vivement encouragés par le Programme d'action convenu à la Barbade. Mais, cinq années plus tard il reste encore beaucoup à faire. Pour sa part, le Commonwealth continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir – travaillant en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations internationales – pour veiller, alors que nous entrons dans un nouveau millénaire, que les petits États deviennent moins vulnérables et puissent jouir de plus de sécurité et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Noel Levi, Secrétaire général du Forum du Pacifique Sud.

M. Levi (Forum du Pacifique Sud) (*parle en anglais*) : Les délibérations de cette réunion ont un intérêt particulier pour le Forum du Pacifique Sud qui comprend 14 petits États insulaires indépendants ou autonomes ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces pays qui comptent parmi les plus petits au monde partagent le vaste océan du Pacifique Centre et Ouest. Alors que les membres du Forum varient énormément en taille, dans leurs structures sociales et leurs niveaux de vie, nous avons convenu d'oeuvrer de concert dans un large éventail de domaines afin d'assurer la cohésion, la stabilité et le bien-être dans nos pays.

Du point de vue du Forum, une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Barbade ne saurait plus attendre. La réunion du Forum du Pacifique Sud l'an dernier a réaffirmé son adhésion au Programme d'action de la Barbade en tant que cadre global offrant des possibilités importantes

pour la région et il s'est félicité des efforts de mise en oeuvre actuellement en cours.

Relever le défi du développement durable avec toutes ses composantes liées à l'environnement et à l'économie est l'une des préoccupations essentielles des pays insulaires membres du Forum. Le Programme d'action de la Barbade a servi de plan utile pour relever ce défi et les membres du Forum résolvent des questions soulevées au moyen d'un large éventail d'activités.

Nos capacités nationales pour résoudre individuellement ces questions sont limitées. La région a donc la chance d'avoir plusieurs organisations régionales qui s'occupent de questions techniques en matières de terres et d'océans et de ressources connexes, de pêches, d'environnement, d'éducation et de développement durable. Leurs travaux sont coordonnés grâce au Conseil des organisations régionales du Pacifique. Il est essentiel que les institutions internationales utilisent ce réseau d'organisations régionales pour renforcer l'efficacité de leurs activités en tant que partenaires au développement.

La voie du développement durable est difficile pour nous. Quel que soit le critère utilisé, la majorité des pays insulaires du Forum sont très petits, avec toutes les difficultés que cela suppose, des ressources naturelles limitées, des marchés intérieurs restreints et un coût élevé par habitant en infrastructures. Ces difficultés sont aggravées par l'isolement au reste du monde en raison de la distance et de l'absence de services de transport internationaux. En outre, l'emplacement et les caractéristiques physiques de ces États – nombre d'entre eux étant faiblement élevés – les rendent plus vulnérables aux catastrophes naturelles.

L'une des conséquences de ces caractéristiques est que le niveau des revenus peut varier considérablement car il est tributaire d'un nombre limité de produits d'exportation ou d'une catastrophe naturelle qui perturbe facilement la production.

Nous pensons que les travaux sur l'indice de vulnérabilité économique sont aujourd'hui parvenus au stade où ils peuvent être employés dans les décisions politiques. Les dirigeants du Forum du Pacifique Sud réitèrent l'importance qu'il y a à appliquer un indice de vulnérabilité en tant que méthode la plus équitable qui soit pour déterminer le niveau de développement d'un

pays. Ils ont en outre préconisé que toute décision visant à exclure tout pays moins avancé devrait être retardée jusqu'à ce qu'un indice de vulnérabilité acceptable soit pris en compte dans les décisions de classification et celles permettant d'accorder des aides à des conditions de faveur et des traitements commerciaux.

La fragilité des petits États insulaires ne se limite pas à des facteurs économiques. Dans notre région, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, financée par la Nouvelle-Zélande, élabore un indice de vulnérabilité écologique. La méthode mise au point vise à élaborer un classement acceptable qui pourrait être largement appliqué et inclure, entre autres, les critères définissant le statut de pays moins avancé.

Une question à plus long terme et d'une importance essentielle pour tous les membres du Forum est la menace que pose l'élévation du niveau des mers provoquée par le réchauffement de la planète. Certaines de nos nations insulaires de faible altitude sont particulièrement vulnérables car des communautés entières vivent sous la menace croissante pesant sur leur survie même. C'est donc avec un sentiment d'urgence que nous nous tournons vers les initiatives de la communauté internationale en vue de parvenir à une solution sur ce problème mondial.

Les membres du Forum appuient sans réserve l'accord conclu à Kyoto en tant que premier pas important visant à mettre en place des mesures mondiales efficaces pour lutter contre les changements climatiques. Le Forum souhaite que le Protocole de Kyoto entre en vigueur le plus rapidement possible et espère que des progrès rapides seront réalisés pour respecter les engagements pris.

Outre la menace que représente le réchauffement de la planète, notre stabilité et notre sécurité sont également menacées par les catastrophes naturelles, le transport international des déchets dangereux, les drogues illicites et les défis illégaux portés à notre intégrité territoriale. Nos dirigeants l'ont reconnu lorsqu'ils ont adopté la Déclaration de Aitutaki en 1997.

Le Forum réaffirme avec force son attachement au Programme d'action de la Barbade et au processus actuel d'examen. Nous exhortons la communauté internationale à répondre à ces questions qui, à notre avis, aggravent notre vulnérabilité et peuvent menacer tout le village planétaire. Cette session extraordinaire

offre une occasion très importante à la communauté internationale de s'acquitter des obligations qui s'imposent, à condition que nous nous attachions à des objectifs réalistes et réalisables.

Pour terminer, le Forum du Pacifique Sud espère que les délibérations de cette session extraordinaire donneront de bonnes raisons aux petits États insulaires en développement de voir l'avènement du millénaire avec plus d'espoir que d'appréhension. Alors que les membres du Forum relèvent le défi de faire face aux changements qui interviennent dans le monde, les petits États sont confrontés à des défis qu'ils ne peuvent pas affronter directement avec leurs propres moyens. En relevant ces défis, les petits États insulaires recherchent l'aide bienveillante du monde développé et de toutes les institutions internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le Lieutenant-Gouverneur Togiola Tulafono, observateur des Samoa américaines.

M. Tulafono (Samoa américaines) (*parle en anglais*) : Je vous transmets nos salutations au nom des Samoa américaines, l'un des plus petits territoires des États-Unis, dans l'océan Pacifique Sud. Notre Gouverneur et le peuple des Samoa américaines vous transmettent également leurs salutations et leurs chaleureuses amitiés.

C'est en effet un honneur et un privilège pour les Samoa américaines de participer pour la première fois dans l'histoire de notre pays à la présente session extraordinaire en tant qu'observateur. Au nom de notre peuple, je remercie l'Assemblée et les États-Unis de nous avoir offert cette occasion unique et le privilège d'être ici aujourd'hui.

Les Samoa américaines sont fières de s'associer à leurs voisins du Pacifique, les nations insulaires du Pacifique, pour appuyer le Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Néanmoins, nous devons également insister et demander fermement que soient appliquées rapidement ces initiatives. Pour nous, tout retard représente un jour où un peu plus de nos ressources précieuses disparaissent. Le développement durable restera un objectif insaisissable pour nous à moins que nous ne mettions en oeuvre des programmes en vue de commencer la gestion difficile des ressources limitées que possèdent les petits États et territoires insulaires en développement.

La gestion des ressources est, à mon humble avis, particulièrement importante pour les petits États et territoires insulaires comme les Samoa américaines en raison de notre faible superficie et de notre isolement relatif. Considérées individuellement sur un globe terrestre, les milliers de minuscules îles océaniques sont insignifiantes. Pourtant, si elles sont prises en tant qu'entité géographique, la perspective que nous avons envers les îles du Pacifique change radicalement. Nous savons tous que l'Océanie est en réalité une région très importante à l'échelle mondiale – une région qui se modifie rapidement, une région qui attire plus l'attention car elle constitue la dernière frontière du monde moderne.

C'est la raison pour laquelle nous sommes de plus en plus attachés à découvrir notre rôle en tant que région dans le monde d'aujourd'hui. Nous avons tenté de cerner les questions que nous devons poser pour définir ce rôle. Quelle est la caractéristique qui définit le mieux dans l'Océanie notre statut exceptionnel ou notre rôle en tant que nations insulaires particulières et en tant que rassemblement de nations insulaires? Il serait peut-être préférable, au lieu de répéter ce qui a déjà été dit, que je relate certaines des expériences que nous avons eues aux Samoa américaines qui, je l'espère, donneront quelques enseignements à ceux d'entre nous qui sont responsables de gérer la mise en valeur de cet océan et de ces ressources immenses. Cela pourrait également illustrer la manière dont les capacités actuelles des petits États et territoires insulaires peuvent permettre d'accélérer le processus de mise en oeuvre du Programme d'action.

Depuis qu'elles sont devenues territoire américain en 1900, les Samoa américaines sont passées d'une économie de subsistance à une économie monétaire. Alors que nous essayons toujours de sauvegarder nos traditions culturelles, des pressions importantes sont actuellement exercées sur l'aspect le plus important de notre spécificité culturelle : notre régime foncier communautaire. Notre culture, comme de nombreuses cultures en Océanie, est centrée sur le rôle important que jouent nos chefs, connu sous le nom de *Matai* aux Samoa. Les *Matai* sont traditionnellement responsables et gardiens de nos terres et de nos eaux côtières. Ils ont défini depuis près de 3 000 ans la manière dont nos terres sont réparties équitablement entre les membres des familles communautaires pour leur utilisation actuelle et leur jouissance ainsi que pour leur garde afin qu'elles puissent être transmises

aux générations futures. La sauvegarde de notre système *Matai* et de notre culture revêt une importance capitale pour notre peuple, et il y a une résistance active à tout changement.

Il y a ainsi une résistance naturelle à une réglementation gouvernementale qui contrevient au rôle traditionnel de chef du *Matai*. En notre qualité de chefs de gouvernement et de législateurs nous avons pour politique aux Samoa américaines d'intégrer les systèmes traditionnels de prise de décisions et les systèmes modernes de prise de décisions. S'il est vrai que cela a été difficile, nous avons pu enregistrer certains succès dans la plupart de nos projets. Les transitions sont néanmoins en cours alors que nous nous rendons compte qu'une planification à l'échelle de l'île est nécessaire plutôt qu'à l'échelle du village.

Je voudrais mettre en relief les succès remportés par le territoire des Samoa américaines en ce qui concerne la gestion des récifs coralliens. Nous avons adopté une attitude très dynamique en matière de protection des récifs coralliens autour des Samoa américaines, dans le cadre de l'Initiative concernant les récifs coralliens adoptée par les États-Unis. Depuis le début de l'Initiative en 1994, les Samoa américaines sont allées beaucoup plus loin et ont pris le problème à la base malgré les appuis financiers très limités. Les Samoa américaines ont, de leur propre initiative, élaboré des réglementations, des directives et des activités d'éducation qui visent à réduire les perturbations humaines qui seraient susceptibles de paralyser la capacité de notre récif corallien à se rétablir. Pour renforcer encore ce programme, les Samoa américaines ont également élaboré leur propre évaluation et organisé des ateliers avec des experts scientifiques étrangers afin de déterminer quelles étaient les informations réellement nécessaires pour une gestion possible et quels étaient les objectifs qui pouvaient être réellement atteints par les agences gouvernementales locales. Nous avons établi un plan de gestion quinquennal applicable à nos récifs coralliens et nous allons le soumettre lors de la prochaine réunion de l'équipe spéciale américaine chargée des récifs coralliens qui doit se dérouler en novembre.

Nous essayons de garder notre avance mais avec les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers nous savons que nous devons relever de grands défis dans un avenir proche, à moins que les questions mondiales sur le climat examinées à la

Conférence de la Barbade ne soient résolues à temps comme pourrait le demander cette conférence. Même si en tant que région nous commençons tout juste à connaître des problèmes écologiques qui tourmentent les nations industrialisées du monde, nous devons être réalistes quant au fait que nous avons la responsabilité d'empêcher la dégradation de l'environnement de la planète. Même si nos efforts et nos modes de consommation peuvent paraître insignifiants, sur une plus grande échelle il est essentiel que nous élaborions un plan pour enrayer la majeure partie des dommages déjà occasionnés aux îles et que nous ayons toujours un aperçu de la manière dont nos modes d'échanges commerciaux et de développement économique peuvent perpétuer des dégradations écologiques mondiales connues notoires.

On a dit que nous n'héritons pas de la Terre de nos parents mais que nous l'empruntons simplement à nos enfants. Nous devons respecter l'équilibre de la nature et veiller à ce que nos actions en tant que région, nations insulaires et en tant qu'individus soient en fait en conformité avec l'équilibre mondial de la salubrité environnementale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Simón Molina Duarte, Secrétaire général de l'Association des États des Caraïbes.

M. Molina Duarte (Association des États des Caraïbes) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection et vous remercier de l'honneur que vous me faites de m'autoriser à prendre la parole ici.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Association des États des Caraïbes, je voudrais commencer cette première intervention devant l'Assemblée générale en exprimant la sincère reconnaissance de l'Association de l'honneur de s'être vu accorder le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale le 15 octobre 1998.

L'Association qui a célébré son cinquième anniversaire le 24 juillet 1999 se compose de 25 pays qui sont également membres à part entière des Nations Unies, ainsi que d'autres pays membres associés comme Aruba, la France – également un membre des Nations Unies – pour ce qui est de la Guyane française, de la Guadeloupe et de la Martinique, et des Antilles néerlandaises. L'Association des États des Caraïbes est aujourd'hui mieux à même de mener une coopération

étroite et plus large avec les Nations Unies afin d'encourager la mise en place de programmes communs qui soient avantageux pour toute la région des Caraïbes.

Les principaux objectifs de l'Association des États des Caraïbes tels que consacrés dans la Convention établie par l'Association sont les suivants : premièrement, renforcer le processus régional de coopération et d'intégration en vue de créer un espace géoéconomique plus important dans cette région; deuxièmement, sauvegarder l'intégrité environnementale de la mer des Caraïbes qui est considérée comme le patrimoine commun des peuples de la région; et troisièmement, encourager le développement durable dans toute la région des Caraïbes. À cet égard, l'Association des États des Caraïbes fonctionne principalement comme une organisation de consultation, de coopération et d'action concertée dans le cadre de l'intégration économique et du développement humain durable de la région élargie des Caraïbes.

En avril de cette année le deuxième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des États et territoires de l'Association des États des Caraïbes a eu lieu dans la ville historique de Saint-Domingue en République dominicaine. La Déclaration de Saint-Domingue et son Plan d'action, adoptés à l'unanimité par le deuxième Sommet, reflètent les délibérations de cet important Sommet qui avait pour but d'élaborer une stratégie à moyen et long terme pour réaliser les objectifs énoncés dans la Convention. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement ont également adopté la Déclaration portant création d'une zone de tourisme durable dans les Caraïbes, et les Ministres des affaires étrangères ont signé un mémorandum d'accord pour la création de cette zone. Une fois créée, ce sera la première zone de ce type au monde. Je voudrais également signaler que compte tenu de la vulnérabilité extrême de la région face aux conséquences négatives des catastrophes naturelles, les Ministres des affaires étrangères ont également signé un accord de coopération régionale en cas de catastrophes naturelles qui comprend tous les pays de l'Association des États des Caraïbes.

Ce qui représente un intérêt particulier pour cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est le fait que par la Déclaration de Saint-Domingue, et conformément aux objectifs énoncés de sauvegarde de l'intégrité écologique de la mer des Caraïbes, les chefs d'État ont appuyé les efforts déployés par la

Communauté des Caraïbes (CARICOM) de voir la mer des Caraïbes déclarée zone spéciale dans le contexte du développement durable et ont demandé aux pays et à leurs représentants d'inclure ce sujet dans la Stratégie d'environnement des Caraïbes préparée par notre Association.

L'Association des États des Caraïbes a coopéré dans le passé et continuera de le faire avec la CARICOM et le siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au sein du Groupe interorganisations pour l'application du Programme d'action sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le projet de résolution présenté à cette session extraordinaire qui porte sur la reconnaissance de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable reflète donc la forte volonté politique de tous les membres de l'Association et il est une tentative de coordonner les divers efforts déployés en vue de répondre aux questions sectorielles liées à la gestion de la mer des Caraïbes et traiter dans son ensemble cette mer régionale semi-fermée dont de nombreux États dépendent pour leur prospérité et leur développement social. Il va sans dire que la pertinence de cette approche dépasse la seule région et les pays des Caraïbes espèrent qu'un modèle sera trouvé dans l'intérêt d'autres zones écologiquement fragiles fermées ou semi-fermées.

En outre, le projet de résolution est le fruit d'innombrables heures de travail consacrées par les diplomates des pays de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États de la Caraïbe. Je voudrais rendre un hommage particulier aux efforts inlassables déployés par les missions permanentes auprès des Nations Unies des pays de la région élargie des Caraïbes au cours de ces dernières semaines pour élaborer ce projet de résolution soumis à l'Assemblée générale.

En dernier lieu, je souhaiterais également remercier tous les pays qui se sont associés au projet de résolution présenté par le Groupe des 77 et la Chine et tous les autres pays qui ont appuyé ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Edwin Carrington, Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes.

M. Carrington (Communauté des Caraïbes) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole à l'Assemblée sur une question vitale pour les pays de notre région, les Caraïbes. Tenue à la Barbade – un État membre fondateur de la Communauté des Caraïbes – la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement et le Programme d'action de la Barbade qui en a résulté sont d'une importance particulière pour la Communauté des Caraïbes.

En tant que groupe de 15 membres qui comptent 12 petites îles et trois États côtiers de faible élévation, la Communauté des Caraïbes est le plus grand groupe économique de petits États Membres des Nations Unies.

Les États membres de la Communauté des Caraïbes sont vulnérables à la quasi-totalité des problèmes classiques que rencontrent les petits États, certains plus que d'autres. Ils se situent dans une région géographique à la merci des catastrophes naturelles : ouragans, tempêtes, inondations, sécheresses, tremblements de terre et éruptions volcaniques. Si d'autres pays connaissent nombre de ces catastrophes naturelles, sinon toutes, la différence importante dans le cas des États des Caraïbes et des autres petits États insulaires c'est qu'étant donné leur superficie réduite, les incidences de ces catastrophes ont pratiquement tendance à ne laisser aucune parcelle intacte. Nombre de ces catastrophes sont liées aux changements climatiques et au réchauffement de la planète, deux phénomènes auxquels les petits États insulaires contribuent peu mais dont ils risquent de souffrir le plus. Les informations les plus récentes donnent à penser que ces différentes catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme, vont devenir plus fréquentes et plus intenses et causer davantage de pertes en vies humaines ainsi que la destruction d'installations et d'infrastructure économique et sociale. La fréquence et l'intensité des derniers ouragans dans la région des Caraïbes semblent indiquer que malheureusement cette prévision pourrait s'avérer juste.

En conséquence, en évaluant la qualité de la vie dans ces États, ceux qui s'en tiennent simplement à des niveaux de revenus par habitant quelque peu exagérés doivent comprendre que ces niveaux de revenus doivent subir une déflation importante calculée en fonction d'un indice de vulnérabilité approprié si l'on

veut parvenir à un niveau de qualité de la vie réaliste et durable. De même, pareil indice doit être pertinent et doit servir de référence par toute la communauté internationale et ses institutions compétentes. Dans les conditions actuelles, par conséquent, tous ceux qui ont tendance à considérer ces territoires comme des paradis doivent aussi comprendre que ces paradis présentent de graves inconvénients.

Les États de la CARICOM ont également des économies très ouvertes, fortement tributaires de leurs exportations agricoles, échangées essentiellement dans le cadre d'arrangements préférentiels. C'est ainsi que les fondements de nos économies ont été jetés. Ces économies sont à présent touchées gravement et de manière négative par les processus actuels de mondialisation des échanges et de libéralisation financière, et un démantèlement bien trop rapide de ces arrangements préférentiels commerciaux. Le commerce de la banane n'en est que l'exemple le plus spectaculaire.

La vulnérabilité qui en découle, les fluctuations de leurs recettes d'exportation et d'autres chocs économiques externes sont des éléments sur lesquels ils n'ont aucun de contrôle et sont bien connus de nous tous. Il n'est donc pas surprenant que neuf des 14 États indépendants de la CARICOM figurent parmi les 25 États les plus vulnérables au monde.

La présente session extraordinaire et la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce donnent à la communauté internationale une occasion unique d'aborder les questions des causes, tant naturelles que du fait des politiques adoptées, de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Il s'agit d'une occasion importante que la communauté internationale ne saurait gâcher.

À la CARICOM comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, nous ne sommes pas restés inactifs dans ce domaine. Nous avons mis en oeuvre différentes mesures visant à protéger notre environnement et à renforcer notre viabilité. Ce faisant, nous avons reçu un certain appui de partenaires extérieurs dont nous leur sommes très reconnaissants. Les quelques exemples suivants de mesures prises au niveau régional le démontrera.

Pour ce qui est de nos ressources marines biologiques, nous avons mis en oeuvre, avec une aide importante du Canada, un programme d'évaluation et de gestion des ressources de la pêche dans la région des

Caraïbes. Nous espérons sincèrement que l'aide continuera alors que nous déployons un effort à plus long terme et plus soutenu au niveau régional.

S'agissant de l'élévation du niveau des mers, nous avons commencé à mettre en oeuvre un programme d'adaptation aux changements climatiques pour les Caraïbes consistant à fournir des données et à mettre en valeur les ressources humaines. Pour ces activités, nous avons reçu une aide du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Organisation des États américains. Nous espérons que cette aide se poursuivra sur une plus longue période étant donné que ce problème comme la plupart des obstacles auxquels sont confrontés les petits États ne peuvent disparaître du jour au lendemain.

S'agissant de l'atténuation des catastrophes et les solutions à y apporter, nous avons créé un organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour préparer et coordonner nos secours en cas de catastrophes. Mais des ressources sont nécessaires pour en faire un organisme chargé de l'intervention et du relèvement. Une aide plus importante du PNUD est indispensable étant donné que l'aide publique au développement bilatérale continue de baisser.

S'agissant de la politique environnementale, les pays des Caraïbes et l'Union européenne viennent de convenir d'un programme écologique financé par l'Union européenne pour les pays des Caraïbes.

S'agissant de la mer des Caraïbes, patrimoine commun écologique de l'ensemble de la région, nous avons lancé un projet qui cherche à faire adopter une résolution des Nations Unies qui reconnaisse, au niveau international, la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable, avec l'appui de tous les membres de l'Association des États des Caraïbes. L'objectif est de protéger et de préserver ce bien des plus précieux et ce patrimoine régional. Nous souhaitons remercier tous les États qui ont déjà exprimé leur appui à cette initiative et nous espérons que les autres Membres des Nations Unies qui ont encore des hésitations se joindront à nous dans les semaines à venir afin de faire le premier pas vers la réalisation de cet objectif qui profitera incontestablement à tous les Membres des Nations Unies.

Depuis 1995, année qui a suivi la Conférence mondiale de la Barbade, le programme de travail du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, que j'ai l'honneur de diriger, met l'accent en priorité sur le développement durable, rendant plus visibles les résultats de la Conférence de la Barbade de 1994. Une année après la Conférence de la Barbade, nos ministres chargés de l'environnement se sont réunis à la Trinité-et-Tobago pour examiner le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et créer un mécanisme de coordination pour le suivi. La tâche de ce mécanisme de coordination a été confiée au Secrétariat de la CARICOM et au Bureau de Port of Spain de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Malheureusement, bien que nos deux institutions continuent de collaborer étroitement à cette fin, ni l'une ni l'autre ne disposent des ressources nécessaires pour assurer l'efficacité de ce mécanisme.

De manière plus générale, pour atténuer les contraintes dues à la faible superficie de nos pays, nous avons renforcé nos accords d'intégration en vue de créer, avec 15 pays différents, y compris Haïti, un marché et une économie uniques avec des dispositions particulières dans l'accord existant en ce qui concerne les plus petits de nos États déjà petits – les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. L'accord global accroîtra non seulement notre espace mais nous aidera également à assumer une meilleure position afin de nous intégrer réellement à l'économie mondiale en cours de mondialisation.

Nous sommes donc très conscients que beaucoup dépend de nos propres efforts. Mais, nous savons également que nos efforts ne pourront aboutir que grâce à un climat international positif et réceptif; un climat qui accorderait une place et un rôle même à ses membres les plus petits et les plus vulnérables.

La Communauté des Caraïbes souhaite la bienvenue aux trois nouveaux Membres des Nations Unies – Kiribati, Nauru et le Royaume des Tonga, tous membres de notre organisation soeur, du Forum du Pacifique Sud, ainsi que de l'Alliance des petits États insulaires. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec eux dans nos efforts communs en faveur des petits États insulaires en développement.

Les membres de la Communauté des Caraïbes ont été vivement encouragés par les nombreuses

expressions de compréhension à la session extraordinaire de la part des pays développés et des États en développement les plus grands quant au sort des petits États insulaires en développement. Nous espérons qu'ils tiendront parole. Nous espérons que la communauté internationale adoptera et mettra en oeuvre des politiques, notamment en octroyant des ressources qui donneront corps au Programme d'action de la Barbade et auront un impact positif sur la situation des petits États insulaires en développement qui font partie de l'Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle.

L'ONU ne peut se permettre de vouer l'humanité au nouveau millénaire, à un monde qui compterait des grands pays riches et des petits pays pauvres et vulnérables.

Pour terminer je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé ce débat qui peut s'avérer décisif pour la condition de l'humanité au siècle à venir. Nous remercions également le Secrétaire général et ses collaborateurs pour les services éminents et indéfectibles fournis à l'humanité et nous souhaitons à l'Organisation des Nations Unies un XXI^e siècle des plus glorieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. l'honorable Hubert Hughes, observateur d'Anguilla.

M. Hughes (Anguilla) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple de mon très petit État insulaire, Anguilla – et, je crois pouvoir dire, au nom des peuples des États des îles Vierges britanniques, des îles Turques et Caïques et de Montserrat, qui ont tous un statut constitutionnel exceptionnel étant donné qu'ils ne sont pas indépendants et sont des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni – j'ai le grand plaisir d'exprimer ma profonde gratitude pour ce privilège d'une importance capitale qui nous est offert de pouvoir prendre la parole à l'Assemblée générale sur un sujet d'actualité aussi important au niveau économique que le développement durable des petits États insulaires en développement.

Même si j'ai participé à la Conférence sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade en 1994, ma participation au débat de New York revêt une importance historique car, à la Barbade, je faisais partie de la délégation du Royaume-Uni et je n'étais donc pas autorisé à prendre la parole à cette première Conférence sur les petits États insulaires

en développement. En cette occasion, je suis ici en tant que représentant et porte-parole indépendant de mon peuple en ma qualité de dirigeant politique de mon pays.

Néanmoins, je ne suis pas ici pour parler du statut des relations politiques et constitutionnelles entre la Grande-Bretagne, la Puissance administrante, et Anguilla et je ne suis certainement pas compétent pour traiter de l'état des relations que les territoires d'outre-mer frères entretiennent avec la Grande-Bretagne, aussi intéressante que cette question puisse être, étant donné nos nombreux domaines d'antagonisme.

À la Barbade, de nombreuses discussions ont eu pour objet les questions environnementales. Alors que les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles provoquées par l'élévation du niveau des mers due au réchauffement de la planète, les ouragans, les éruptions volcaniques et la surexploitation des forêts et de nos ressources naturelles très limitées en général, nous demanderons instamment qu'une attention plus grande soit portée sur les éléments du nouvel ordre de la mondialisation dans la mesure où cette notion est appliquée à la libéralisation des échanges et de la concurrence, et ce pour ne pas renier les objectifs déclarés du développement durable des petites économies insulaires. En tant que petits États insulaires, nous ne pouvons pas faire concurrence aux grands pays industrialisés.

Géographiquement, nous ne sommes pas de petits États. Nous ne sommes pas annexés à des territoires beaucoup plus grands comme Hong Kong est lié à la Chine ou le Liechtenstein est lié à l'Autriche et à la Suisse. Nous sommes des îles : nous sommes entourés d'eau. Nous connaissons ainsi des difficultés particulières d'isolement géographique, puisque nous sommes séparés par l'eau et nos besoins sont donc plus grands en comparaison à notre taille à bien des égards.

Nous ne pouvons pas utiliser le développement structurel de la Trinité, qui est située à 500 milles marins de notre île pour les besoins en communication d'Anguilla.

Un équilibre délicat doit donc être établi par les dirigeants politiques d'un petit territoire non autonome comme Anguilla, administré par le Royaume-Uni, pour ce qui est du développement durable. Anguilla en dépit de sa faible superficie, a besoin d'un aéroport et d'un

port comme Trinité pour répondre à ses besoins de transport.

Même si nous sommes un petit État, nous n'en sommes pas moins un groupe d'habitants : nous faisons partie de l'espèce connue sous le nom d'être humain. Nous sommes également préoccupés quant à la sauvegarde de notre identité en tant que peuple distinct, que nous souhaitons conserver tout en cherchant un meilleur niveau de vie. Le développement durable pour les minuscules îles comme Anguilla est donc un processus extrêmement délicat.

Nous sommes non seulement conscients de la menace qui pèse sur notre environnement, mais nous sommes également très préoccupés par la perte de notre identité dans le processus de développement. Tout en étant conscients de la nécessité de créer un climat propice aux investissements étrangers, afin d'éviter la pauvreté, nous ne pouvons le faire en toute sûreté que si les courants d'aide des principaux organismes de donateurs nous aident à développer non seulement l'infrastructure sociale mais également économique. Sans cet appui crucial, notre population sera à la merci d'investisseurs étrangers impitoyables.

Je suis donc très préoccupé par le fait que le Groupe des Sept des pays industrialisés prétend que les petits États insulaires en développement ont recours à une législation fiscale injuste et à une concurrence déloyale, car ces pays sont tributaires de l'industrie des services financiers en tant que second revenu indispensable pour maintenir un certain développement et une diversification financière.

Le fait qu'Anguilla se soit rapidement tournée vers une économie touristique engendre une autre ironie économique puisque mon île ne répond pas aux critères nécessaires pour bénéficier des nombreux programmes d'aide de l'Organisation des Nations Unies en raison d'un revenu par habitant élevé dans l'île. S'il est vrai que des traitements très élevés sont versés à 10 % du personnel technique et des cadres expatriés dans notre secteur touristique et dans nos nouvelles industries de services financiers en croissance, l'essentiel des travailleurs locaux sont fort mal rémunérés. Exclure les petits États insulaires en développement comme Anguilla des programmes d'aide des Nations Unies est injuste et déplacé. Cette méthode d'évaluation de nos besoins devrait être réexaminée. Le revenu par habitant n'est pas le critère qui devrait être utilisé.

Tout en réitérant ma gratitude de l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée, je regrette que, faute de temps, je ne puisse exprimer pleinement mes préoccupations quant aux obstacles que nous devons surmonter pour parvenir au développement durable étant donné la nature variée des petits États insulaires en développement comme le nôtre dans les territoires non autonomes.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision adoptée antérieurement, je vais à présent donner la parole aux représentants de trois organisations non gouvernementales.

Je donne tout d'abord la parole à M. Atherton Martin, Directeur exécutif de l'Association Caraïbe pour l'environnement.

M. Martin (Association Caraïbe pour l'environnement) (*parle en anglais*) : Au nom du Réseau international des petits États insulaires en développement, des organisations non gouvernementales et des organisations de groupes autochtones, et de la communauté des organisations non gouvernementales des régions de la Méditerranée, du milieu de l'Atlantique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien ainsi que de petits États insulaires en développement dispersés et de tous ceux que nous représentons, nous félicitons les représentants à l'Organisation des Nations Unies d'avoir négocié avec succès un projet de déclaration. Nous aurions aimé avoir l'occasion de partager nos réflexions avec l'Assemblée au début des débats dans l'espoir que nos suggestions pratiques auraient influé de manière positive les positions des États Membres. De ce fait, nous souhaitons nous attacher à émettre des recommandations concrètes sur plusieurs points qui, à notre avis, feraient avancer le processus de développement durable dans tous les petits États insulaires en développement.

L'incidence négative de la mondialisation économique et de la libéralisation des échanges a été ressentie de manière considérable par les petites îles du monde. Les Caraïbes ont vu, par exemple, leur marché traditionnel de la banane au Royaume-Uni s'amenuiser en raison de la précipitation injustifiée avec laquelle le libre-échange a été mis en place. Des mesures en vue d'atténuer ces incidences devraient comprendre le coût de revient total de la main-d'oeuvre pour la production de la banane et l'intégration des coûts liés par exemple à une production écologiquement viable au moyen d'un

système d'exploitation à faible consommation d'intrants et d'une agriculture biologique.

D'autres industries sont également menacées par les mesures de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris les secteurs des services offshore, de la production bovine et d'autres produits agricoles. Si les décisions de l'OMC sont en mesure de porter atteinte au développement économique national d'un grand pays comme l'Inde, par exemple, les incidences pour les petites îles sont encore plus inquiétantes.

Les objectifs du développement durable sont réalisables mais il nous faut renforcer davantage l'application, grâce à une plus grande intégration, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans les plans et les stratégies de développement aux niveaux local et national.

Les donateurs internationaux doivent également considérer le Programme d'action comme un cadre de coopération et de collaboration dans les stratégies nationales de développement et non dans le sens actuel d'approches sectorielles et par projet qui semblent toujours dominer.

Nous estimons que les institutions nationales et régionales chargées de la mise en oeuvre doivent être renforcées par la dotation de ressources suffisantes et de mécanismes plus importants pour le financement novateur des initiatives de développement durable.

Une sensibilisation plus importante du public faciliterait une participation plus active des organisations communautaires dans l'élaboration des projets et de leur mise en oeuvre.

Une implication plus importante des entrepreneurs locaux et un meilleur accès au crédit transformeraient le Programme d'action en un instrument clef du développement durable.

Bien que les partenariats en faveur du développement durable évoluent dans de nombreux petits États insulaires, de nouveaux partenariats sont nécessaires entre les petits États insulaires et le reste de la communauté internationale pour faire en sorte, par exemple, que la mer des Caraïbes soit considérée comme zone spéciale. Cela est essentiel en raison de l'importance de la mer en tant que ressource vitale pour l'alimentation, le tourisme et les transports – et également en tant que zone de paix. À cet égard, nous demandons le retrait de toutes les bases militaires

étrangères et le réexamen des accords de transport maritime.

L'exposition aux substances dangereuses du fait du transit de déchets radioactifs, de combustible mélangé d'oxydes, du plutonium et de dérivés nucléaires dans les eaux de nos régions menace directement la vie et la sécurité des populations, de la faune et de la flore de ces régions. Les organisations non gouvernementales se déclarent fermement en faveur des efforts déployés par les gouvernements des régions des petits États insulaires en développement pour faire valoir leur droit souverain afin qu'il soit mis fin immédiatement à ces transports dangereux. Cet appui des organisations non gouvernementales est catégorique, à plus forte raison lorsque nous voyons que ce sont des gouvernements amis de la France, du Royaume-Uni et du Japon qui sont les principaux responsables. Nous invitons donc tous les États Membres qui participent à cette session extraordinaire à apporter leur plein appui aux principes énoncés au paragraphe 24 c) iii) du Programme d'action de la Barbade qui permet aux petits États insulaires en développement d'interdire le transport de matières toxiques et dangereuses dans leur juridiction.

Nous invitons les gouvernements membres des petits États insulaires en développement à exiger une contrepartie plus équitable pour leurs ressources naturelles, en particulier le thon de la région du Pacifique Sud. À cet égard, nous demandons aux pays pratiquant la pêche hauturière d'aider de préférence à développer les capacités des petits États insulaires en développement à exploiter leurs propres ressources.

Dans le cadre du Programme d'action de la Barbade, nous appelons toutes les parties intéressées à accepter leurs responsabilités, à faire preuve d'une plus grande volonté politique et à accepter d'être tenues pour responsables publiquement pour les engagements pris.

Il nous reste encore beaucoup à faire. Des ressources doivent être octroyées pour permettre aux organisations non gouvernementales d'atteindre des sections plus larges de groupes importants et en particulier les groupes qui demeurent toujours non représentés ou sous-représentés, comme les chômeurs, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les handicapés, les peuples autochtones, les sans-abri et de nombreux autres.

Les gouvernements peuvent faire davantage en veillant à ce que, conformément à l'esprit de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, à celui d'Action 21, et certainement à celui du Programme d'action de la Barbade, chaque délégation de l'Organisation des Nations Unies reflète la diversité du pays en associant des représentants des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes qui, grâce à leur large réseau et à leur expérience pratique, peuvent apporter des informations et des compétences précieuses qui permettraient à nos gouvernements de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

De même, la communauté financière internationale peut faire davantage en traduisant les mots du Président Wolfensohn de la Banque mondiale en actes et en assurant que la planification et la mise en oeuvre du développement mettent au premier plan les besoins des peuples.

La communauté des Nations Unies peut et devrait également manifester son attachement en veillant à ce que les positions des organisations non gouvernementales soient entendues, notamment en offrant aux organisations non gouvernementales, à un stade moins avancé de ces importantes délibérations, l'occasion d'apporter une contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à Mme Losena Tubanavau-Salabula, Directrice adjointe du Pacific Concerns Resource Centre.

Mme Tubanavau-Salabula (Pacific Concerns Resource Centre) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser les chaleureuses félicitations du Nuclear Free and Independent Pacific Movement (NFIP) qui est le réseau le plus ancien d'organisations non gouvernementales dans la région du Pacifique.

L'essentiel de la déclaration que j'ai l'honneur de faire ici a été adopté lors de la huitième Conférence du NFIP le 24 septembre 1999 à Papeete, Tahiti, en Polynésie française.

Nous sommes préoccupés que le paragraphe 24 c) iii) du Programme d'action de la Barbade ne soit plus acceptable pour la communauté internationale. Aux termes de ce paragraphe, nous déclarons :

« Accepter le droit des petits États insulaires en développement de réglementer, restreindre et/ou interdire l'importation de

produits contenant des substances non biodégradables et/ou dangereuses et d'interdire le mouvement transfrontière de déchets et matériaux dangereux et radioactifs dans leur juridiction, conformément au droit international ». (*A/CONF.167/9, annexe II*)

À notre avis, le rejet de ce texte est un recul par rapport aux maigres concessions qu'ont pu obtenir les petits États insulaires en développement lors des négociations de la Barbade, il y a cinq ans.

En outre, ce rejet ne tient nullement compte de l'opposition écrasante exprimée par les Gouvernements des Caraïbes et de l'océan Pacifique et par le Forum du Pacifique Sud lors du dernier transport de combustible mélangé d'oxydes radioactif à bord du *Pacific Teal* et du *Pacific Pintail* naviguant dans leurs eaux. En effet, d'autres gouvernements qui se trouvent sur la route de ce transport, comme celui de l'Afrique du Sud et le Sénat australien, s'y sont également opposés.

En raison de ce recul, nous estimons que les petits États insulaires en développement, y compris les petits territoires insulaires non autonomes, doivent revenir sur cette question et réaffirmer les rares droits qu'ils ont.

Nous nous félicitons de la déclaration, le 30 août, du peuple du Timor oriental ou Timor Lorosae, pour son droit à l'indépendance. Nous exhortons l'Assemblée générale à faire tout ce qui est possible pour aider l'État bientôt indépendant du Timor Lorosae, à reconstruire son infrastructure et à prendre la place qui lui revient au sein des Nations Unies et, bien entendu, au sein de l'Alliance des petits États insulaires.

Nous demandons à l'Assemblée générale de reconduire le Comité spécial de la décolonisation au-delà de l'an 2000. Dissoudre maintenant le Comité spécial reviendrait à abandonner les peuples colonisés du monde, dont la majorité se trouve dans des petits pays insulaires.

Nous demandons à ce que la question canaque, en Nouvelle-Calédonie, reste inscrite sur la liste des territoires non autonomes de l'Organisation des Nations Unies jusqu'au jour où les Canaques exerceront leur droit à l'autodétermination. Le territoire américain de Guam exige également réparation pour les atrocités commises en temps de guerre et affirme son droit à l'autodétermination. En

outre, nous demandons à ce que la Polynésie française, Ka Pae'aina (Hawaii); la Papouasie orientale (Irian Jaya); Rapanui (île de Pâques) et Bougainville soient réinscrits sur la liste des territoires non autonomes du Comité spécial.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'appuyer les différents appels lancés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en faveur d'une tribune permanente pour les peuples autochtones au sein du système des Nations Unies. Nous réaffirmons la déclaration contenue dans le Programme d'action de la Barbade selon laquelle

« les techniques, les connaissances et les pratiques coutumières et traditionnelles des populations locales et autochtones, y compris les propriétaires de ressources et ceux qui ont la garde, soient adéquatement et effectivement protégées et que ces populations bénéficient ainsi directement, sur une base équitable et à des conditions mutuellement convenues, de toute utilisation de ces techniques, connaissances et pratiques ou de tout progrès technologiques découlant directement de celles-ci ». (*Ibid*, par. 78)

Nos États insulaires ont été les premiers au monde à mettre en garde contre les conséquences terribles des changements climatiques. Nous avons également mis en garde contre l'élévation du niveau des mers qui pouvait faire disparaître nos îles, nos moyens d'existence et nos cultures. Nous avons créé l'Alliance des petits États insulaires en 1990, qui est devenue, avec un cinquième des sièges aux Nations Unies, la voix des petits États insulaires qui n'avaient aucun poids dans le passé. Le monde entier, pays en développement et industrialisés, a reconnu notre vulnérabilité et a énoncé cette reconnaissance dans la Convention-cadre sur les changements climatiques et dans l'Action 21.

Encouragés par cet appui, nos États insulaires ont voulu aller de l'avant et ont proposé de convoquer la Conférence de la Barbade. Cette première tentative d'un groupe d'États de faire progresser l'Action 21 était inédite et aucun autre groupe de pays Membres des Nations Unies ne l'a refaite depuis. Nos États insulaires ont à nouveau pris l'initiative qui a été saluée par le monde entier, conformément à l'esprit de la Barbade.

Et nous sommes ici cinq années plus tard, et l'esprit de la Barbade n'est plus qu'un souvenir lointain. Revenus à présent à la réalité, nous apprenons que le Programme d'action de la Barbade n'a pas vraiment influé sur la coopération entre la communauté internationale et les petits États insulaires en développement. Le rapport intitulé « La coopération européenne avec les petits États insulaires en développement » réalisé par l'Université de Nijmegen aux Pays-Bas, cofinancé par la Commission européenne et qui est à la disposition de cette conférence, conclut en ces termes :

« Pour la majorité des donateurs européens, le Programme d'action de la Barbade ne repose pas sur la coopération existante avec les petits États insulaires en développement. »

Pour le Mouvement NFIP et les organisations non gouvernementales du Pacifique, cela a été une expérience stupéfiante de voir combien de ressources humaines et financières ont été consacrées à la conférence des donateurs, en février dernier, à la septième session de la Commission du développement durable, en avril dernier, et à cette session extraordinaire et de constater le peu de résultats concrets qu'a réalisés le Programme d'action de la Barbade. Si seulement une fraction de ces ressources avait été utilisée pour une meilleure coordination et des projets intégrés de développement dans les petits États insulaires en développement et dans les pays donateurs, notre déclaration aurait été aujourd'hui plus positive.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer les droits de tous les peuples, en particulier des peuples colonisés, à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce n'est qu'une fois ce droit de l'homme fondamental reconnu et appliqué que nous pourrions vraiment parler de développement durable des petits États insulaires en développement. Que l'esprit de nos ancêtres aide l'Assemblée à prendre une décision juste en reconnaissant ce droit aux îles du Pacifique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'occasion que vous nous avez offerte. Que Dieu vous bénisse ainsi que l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Oomar Karabary, représentant du Mouvement panafricain.

M. Karabary (Mouvement panafricain) (*parle en anglais*) : Les organisations non gouvernementales des

petits États insulaires en développement de l'océan Indien font partie intégrante des efforts pour que soient adoptées des politiques et des pratiques qui encouragent le développement à long terme et la protection de l'environnement des petits États insulaires de l'océan Indien.

Je voudrais souligner brièvement les principaux problèmes spécifiques aux petits États insulaires en développement de la région de l'océan Indien et leurs solutions possibles. Premièrement, les changements climatiques ont entraîné une augmentation des sécheresses, phénomène qui s'est exacerbé ces dernières années et qui a eu des conséquences particulièrement préjudiciables sur l'agriculture, notamment les récoltes de canne à sucre, principale source de revenus dans les îles, à l'exception des Maldives et des Seychelles qui sont fortement tributaires du tourisme pour leur subsistance.

Deuxièmement, l'élévation du niveau des mers engendrée par le réchauffement de la planète a compromis l'existence même des îles de faible altitude de la région. Les 1100 îles qui forment les Maldives ont vu leur littoral inondé en raison de l'élévation du niveau des mers. Troisièmement, le problème des activités liées à la drogue dans les petits États insulaires en développement sont une préoccupation majeure pour nos îles puisqu'elles se situent sur la principale route du trafic de stupéfiants entre l'Asie et l'Afrique. Les chaînes d'îles de la région, notamment les Comores, les Maldives et les Seychelles ne sont pas épargnées par les activités du blanchiment de l'argent et de la criminalité qui entravent le développement économique et social de nos peuples et de notre environnement.

Quatrièmement, les politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ne servent qu'à marginaliser de larges parties de notre population hétérogène. Cinquièmement, la mondialisation et la libéralisation commerciale ont eu des conséquences préjudiciables pour les valeurs culturelles et religieuses de nos peuples. Sixièmement, et enfin, les petits États insulaires de l'océan Indien souffrent d'une carence grave de moyens matériels de mise en valeur des ressources humaines.

Comme le Secrétaire général l'a dit hier dans sa déclaration à cette session extraordinaire, des problèmes existent au paradis; je peux en effet

confirmer à l'Assemblée qu'il existe également des problèmes dans notre paradis de l'océan Indien. S'il est vrai que les problèmes que je viens de mentionner ne sont pas spécifiques à l'océan Indien, les solutions possibles doivent toutefois être adaptées à chaque situation pour pouvoir répondre aux besoins particuliers de nos peuples et de notre environnement.

Les organisations non gouvernementales des petits États insulaires de l'océan Indien invitent tous les États Membres du monde développé et en développement à adopter des pratiques qui limiteraient les taux de pollution et freineraient ainsi le réchauffement de la planète, et enrayeraient le phénomène de l'élévation du niveau des mers. Les organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement de notre région se sont engagées à poursuivre les efforts inlassables déployés dans nos communautés locales en vue de modifier les pratiques des individus et des gouvernements qui peuvent imposer un lourd fardeau à notre environnement fragile.

Je voudrais souligner les préoccupations des organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement quant à l'occupation de l'île de Diego Garcia dans l'océan Indien, utilisée en ce moment comme base militaire des États-Unis. Nous demandons la démilitarisation de cette île.

Pour apporter une solution durable aux problèmes liés à la drogue, je demande aux États Membres d'Afrique et d'Asie de constituer un cartel tripartite avec les petits États insulaires de l'océan Indien afin d'arrêter le commerce des drogues illicites qui représente un fléau pour la vie de nos peuples respectifs.

Les organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement sont conscientes qu'à l'instar des îles soeurs dans d'autres régions du monde, les petites îles de l'océan Indien manquent de ressources financières suffisantes pour résoudre nos grands problèmes. Les organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement expriment leur gratitude aux pays tels que l'Australie, le Canada et les membres de l'Union européenne qui ont assumé la responsabilité morale de remise de la dette bilatérale de certains petits États insulaires.

Les organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement de l'océan

Indien invitent d'autres pays à examiner des formes semblables de réparation, et nous encourageons les gouvernements de la région à investir concrètement pour apporter les solutions possibles dans d'autres domaines, comme les moyens matériels pour le développement des ressources humaines dans ces petits États insulaires. Les organisations non gouvernementales sont appréciées pour leurs activités pratiques réalisées au niveau communautaire. Même si nous réfléchissons et travaillons aux problèmes locaux, nous devons reconnaître que nos actes ont des incidences au niveau mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour (suite) et point 9 de l'ordre du jour

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Comité ad hoc plénier (A/S-22/9)

Adoption des documents finals

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. John Ashe d'Antigua-et-Barbuda, Président du Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire, qui va présenter le rapport du Comité ad hoc.

M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, figurant au document A/S-22/9.

L'Assemblée générale se souviendra que le Comité a été chargé d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ». J'attire l'attention des représentants sur le paragraphe 22 du document, dans lequel le Comité recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution, intitulé « Déclaration et progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière ».

J'attire également l'attention sur le paragraphe 23 du même document dans lequel le Comité ad hoc recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision intitulé « Lettre datée du 24 septembre 1999, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies ».

Je sou mets donc le rapport du Comité ad hoc plénier à l'examen de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va tout d'abord se prononcer sur le projet de résolution commandé par le Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au paragraphe 22 du document A/S-22/9. Le Comité ad hoc plénier recommande ce projet de résolution pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-22/2).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par le Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale au paragraphe 23 du document A/S-22/9. Le Comité ad hoc plénier recommande ce projet de décision pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Finlande.

Mme Hassi (Finlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Je voudrais tout d'abord dire que nous nous réjouissons que ces deux importants documents aient été adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire consacrée à l'examen et l'évaluation du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous nous félicitons du fait que la pauvreté, considérée comme le thème principal de Rio, à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement et au processus Rio+5, figure clairement dans la Déclaration, conformément au texte

d'examen. L'Union européenne souhaiterait toutefois faire consigner le fait suivant : comme mentionné hier au Comité plénier, nous aurions souhaité voir figurer dans la Déclaration une référence plus précise aux pays les moins avancés du groupe des petits États insulaires en développement.

Je voudrais réaffirmer notre sincère reconnaissance au Groupe des 77 et de la Chine, à l'Alliance des petits États insulaires et à tous les autres collègues, notamment le Secrétariat, pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour mener à bien ce long processus qui a débuté en février de cette année.

Le dernier chapitre du document d'examen quinquennal dont nous disposons à présent met l'accent sur le partenariat. L'Union européenne est disposée à continuer de travailler avec les petits États insulaires en développement dans le cadre de notre politique de coopération pour le développement tant par l'intermédiaire de la Commission européenne que des voies bilatérales et multilatérales dont disposent l'Union européenne et ses pays membres.

M. Hales (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation soutient fermement les efforts de développement des petits États insulaires en développement, et nous souscrivons fermement aux principes et objectifs énoncés dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui reconnaît les besoins particuliers des pays en développement. Nous sommes profondément convaincus que pour que les petits États insulaires en développement – ou tout autre pays – puissent tirer parti de la mondialisation, ils doivent être intégrés dans l'économie mondiale, en devenant notamment membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le document que vient d'adopter l'Assemblée encourage le système multilatéral commercial à examiner, s'il y a lieu, l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux petits États insulaires en développement. Nous considérons que ce texte est conforme à la doctrine américaine en matière de commerce et de politiques d'ouverture au marché applicables aux pays en développement, mais il n'en élargit pas la portée. Le document ne devrait pas préjuger de notre position pour ce qui est d'octroyer un traitement spécial et différencié dans les négociations bilatérales, régionales ou multilatérales. Il ne devrait pas plus préjuger des initiatives régionales des États-Unis qui peuvent accorder une ouverture plus

importante au marché aux pays en développement grâce aux programmes comme notre système généralisé de préférences qui offre des admissions en franchise spéciales à de nombreux pays en développement, notre initiative pour les Caraïbes, la loi sur la croissance et les débouchés africains qui a été proposée, et les négociations sur les zones de libre-échange dans les Amériques.

Bien que le document ne leur octroie pas un statut spécial et différencié privilégié au sein de l'OMC, nous estimons que ces petits États insulaires en développement qui sont réellement désavantagés par leur situation géographique et leur infrastructure peuvent bénéficier de l'assistance technique et du renforcement des capacités qu'offriraient les membres de l'OMC pour faciliter leur intégration au nouveau système mondial des échanges.

Mme Drayton (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et la Chine estiment que les documents dont nous sommes saisis constituent une base solide pour la deuxième étape de l'application du Programme d'action de la Barbade. Ce Programme d'action est l'un des programmes les plus viables adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Il comprend des propositions qui sont circonscrites, orientées vers l'action et quantifiables. Le Groupe souligne que l'attachement manifesté par la communauté internationale à cette application demeure essentiel.

Le Programme d'action ne décrit pas simplement la stratégie à adopter pour résoudre les questions qui préoccupent vivement toutes les petites îles. Son mécanisme de mise en oeuvre offre également la souplesse nécessaire permettant d'appliquer une méthode ciblée qui réponde aux besoins particuliers de chaque île.

Il est indéniable que la question de la vulnérabilité économique constituera de plus en plus un obstacle dans la réalisation de l'objectif final des petits États insulaires en développement. Ces États cherchent simplement à participer réellement au système économique et commercial international. Le succès de cette participation est essentiel pour leur viabilité économique et leur capacité à réaliser un développement durable.

Je souhaiterais à ce stade formuler rapidement une observation sur la déclaration que vient de faire le représentant des États-Unis. Je voudrais signaler que dans le document que nous avons adopté nous avons

parlé de la nécessité d'une participation durable : il ne s'agit pas seulement de libéraliser les échanges mais de veiller à ce que ces îles puissent continuer d'avoir un avenir.

Le Groupe attend avec intérêt de voir la coopération accrue avec tous les partenaires et l'appui constant du système des Nations Unies pour poursuivre l'application du Programme d'action.

M. Slade (Samoa) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Alliance des petits États insulaires. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'énorme travail que vous avez accompli et de la grande attention que vous avez consacrée à cette question; nous vous en sommes très reconnaissants. Deuxièmement, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont participé à ces deux jours de session extraordinaire consacrée à l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'adoption des documents dont est saisi l'Assemblée met un terme à un processus qui nous a occupés plus d'une année, à commencer par la réunion des donateurs et des petits États insulaires, en février. Ce processus a mis à contribution de nombreux acteurs; je voudrais à ce stade rendre hommage au système des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint, M. Nitin Desai, est dans la salle de l'Assemblée générale, et nous le remercions ainsi que l'ensemble du système pour cette initiative qui nous a conduit du processus préparatoire à ce stade.

Cette session avait trait à l'application et au renforcement du partenariat. Une prise de conscience accrue a été générée ces derniers jours, dont nous sommes reconnaissants. J'estime que cela est de bon augure pour l'application du Programme d'action de la Barbade sur lequel ont portée notre détermination et nos efforts, ces deux derniers jours.

J'exprime une nouvelle fois la profonde gratitude des États membres de l'Alliance des petits États insulaires.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Beaucoup de paroles ont été prononcées, avec éloquence et ferveur, par d'éminents dirigeants mondiaux et chefs de délégation. Un autre devoir commence maintenant et la voie à suivre est bien tracée.

Nous avons adopté deux documents – en fait deux documents extrêmement importants, une résolution et une décision – à l'unanimité. Le consensus est clair et porte sur l'application, mais il est également reconnu qu'en l'absence de fonds, de ressources et de la bonne volonté soutenue des nations riches et des institutions financières multilatérales, l'avenir reste incertain. Le temps presse. Nous devons agir de façon appropriée. Nous devons quitter ces lieux pour passer aux actes et mettre en oeuvre la résolution et la décision adoptées.

Action 21 de Rio et le Programme d'action de la Barbade ont énoncé les domaines et les stratégies prioritaires à adopter pour qu'ils puissent être mis en oeuvre. Ces plans de développement restent aussi urgents et pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de leur élaboration, respectivement en 1992 et 1994. Cette session extraordinaire a ainsi servi en partie à rappeler à la communauté internationale qu'elle devait honorer les promesses faites et achever les programmes d'aide entrepris. Les résultats de nos travaux seront examinés attentivement par l'opinion publique et jugés en dernier ressort par celle-ci.

C'est aussi l'occasion de réitérer notre engagement à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les problèmes des petits États insulaires en développement deviennent réellement ceux de l'ensemble de l'humanité. En Afrique, nous avons un proverbe qui dit que le travail d'un berger n'est pas achevé tant qu'il n'a pas retrouvé les dernières brebis manquantes, et même la toute dernière. C'est là que l'ONU et ses institutions ont un rôle à jouer. Même lorsque des nuages noirs s'amoncellent, l'ONU doit soutenir ces États en difficulté qui doivent pouvoir compter sur l'unité et la solidarité des 188 États Membres ici représentés pour atteindre leurs objectifs.

Comme me l'a toujours dit un vieil ami, nous devons continuer d'espérer. Nous avons entendu des représentants des États et de groupes d'observateurs, et aussi nous avons entendu les représentants des organisations non gouvernementales. Nous envoyons ensemble un message à nos soeurs et frères des petits États insulaires en développement que nous sommes à leurs côtés.

Enfin, à ceux qui quittent New York pour rentrer chez vous, je leur souhaite bon voyage et plein de succès dans leurs entreprises.

**Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation**

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

**Clôture de la vingt-deuxième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 22 h 5.